



LA TRAILLE

Association sans but lucratif

Centre vicentien

Rapport d'activités 2022

Avec le soutien de
la



Wallonie



LA TRAILLE

Centre Vincentien

Service d'Aide Sociale

Rapport sur les activités

Année 2022

Service d'aide sociale &
Maison d'accueil pour femmes en difficultés sociales,
agrée par le Service Public de Wallonie

Association sans but lucratif

Numéro d'identification : 4025/83.

Numéro d'entreprise : 424.395.982.

Siège social et bureaux : 19, rue J. Wauters, B-4480 ENGIS.

Arrondissement judiciaire de HUY.

Téléphone : 04 275 47 50 - GSM Maison d'accueil : 0473 23 35 68.

Comptes bancaires : BANQUE BELFIUS : BE84 0682 0219 0059 - POSTCHÈQUE : BE90 0001 4438 7732



Avant-propos

2022, une année pas comme les autres ; la crise de l'énergie et une inflation galopante ont impacté douloureusement les familles déjà précarisées.

Cependant, ce fut également pour notre association l'occasion d'un nouveau départ. La fin des contraintes liées à la crise Covid a vu le retour à une activité plus normale de notre service social ainsi que de notre maison d'accueil. L'inauguration en mai de l'extension du centre d'hébergement nous a permis de proposer une capacité d'accueil tant souhaitée, aussi bien pour répondre aux attentes des hébergées que du personnel d'encadrement.

Le rapport vous éclairera sur l'étendue de nos interventions dans le cadre de notre service social mais également de l'ensemble de nos activités proposées par le centre d'accueil.

Ce rapport nous donne aussi l'occasion d'exprimer toute notre reconnaissance à celles et ceux qui soutiennent notre action.
Merci à la société de Saint-Vincent de Paul dont nous sommes un des centres ; merci à tous les services clubs (Fifty-One – Inner Wheel – Lions – Rotary), associations diverses (Jardins Partagés , Boudewijn van Gorp (Stichting)), particuliers qui nous accordent les aides substantielles et régulières et qui nous permettent de survivre. Enfin un merci tout particulier à tout le personnel qui a dû travailler dans des conditions parfois très difficiles.
Merci aux membres du conseil d'administration qui mettent leurs compétences et leur disponibilité au service des plus démunis.

Le Président.

Sommaire

Avant-propos	
Présentation générale	4
Mode de fonctionnement	4
Le conseil d'administration	5
Le personnel par service	5
L'organigramme général	7
Nos moyens financiers	8
Les services offerts – La structure	9
La direction - Le service social	9
Entrevues diverses accordées par le service social	10-11
Type de familles	12
Charges et ressources des familles dépannées	13-14
Aides diverses-Colis de vivres	15-17
Invendus	18
Colis spéciaux	19
Aides et avances financières	20
Le service administratif	21
Le service « Aides-ménagères »	21
Les techniciennes de surface	22
le service « Hommes à toutes mains »	22
La vente du mobilier de seconde main	23
Les véhicules	24
Magasin de vêtements de seconde main	25
Accidents de travail	26
<u>Seconde partie – La Maison d'accueil</u>	28

Présentation générale

Créée par la Conférence de la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Engis début des années 80 et établie sous forme d'association sans but lucratif depuis février 1983, La Traille est un Service d'Aide Sociale.

Ses membres, ses administrateurs veulent lutter contre toute forme d'exclusion, de détresse, d'indifférence, de violences, de difficultés sociales et matérielles.

Ils visent à promouvoir la Dignité humaine, la solidarité, la justice, le relèvement, l'égalité des chances.

Toute l'action peut être résumée en quelques mots : accueil, écoute, hébergement, aide administrative, colis alimentaires, vêtements, mobilier, aide-ménagère, homme à tout faire.

Géographiquement, nous sommes situés le long de la rive gauche de La Meuse, et à plus ou moins 200 mètres en amont du pont d'ENGIS.

ENGIS est à ± 16 Km de HUY et à ± 18 Km de LIÈGE.

Nous occupons quatre immeubles dont le Conseil national de la Société de Saint-Vincent-De-Paul de Belgique est propriétaire. Depuis le mois d'octobre 2016, nous avons signé un bail emphytéotique pour tous ces bâtiments. Quant à nous, nous possédons une maison modeste qui nous a été cédée par disposition testamentaire. Transformée en trois « *logements de transit* », elle peut accueillir certaines des personnes hébergées à la maison d'accueil, qui seraient demandeuses d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision de notre équipe. En 2007, un terrain, situé au lieu-dit « Les Fagnes » à ENGIS, nous a été légué par une ASBL qui arrêta ses activités

Notre mode de fonctionnement

L'Assemblée générale – **21** personnes - est constituée en principal par des bénévoles qui désirent soutenir et/ou travailler au développement de l'ASBL, et par un membre du personnel – la directrice.

Le Conseil d'administration est composé de **15** personnes (hommes et femmes, en service actif ou retraité[s] et de tous les milieux sociaux) ayant chacune des compétences particulières qui correspondent pleinement aux attentes et aux obligations de l'association.

Avec le temps, « LA TRAILLE » a multiplié ses activités et le personnel, qui était de 6 personnes à l'origine, est passé à **39** personnes différentes ; certaines travaillent à plein temps et d'autres à temps partiel.

Dans notre ASBL, **29** membres du personnel, 21,5 ETP, sont engagés dans le cadre des projets A.P.E. (**A**ides à la **P**romotion de l'**E**mplacement).

La « Maison d'accueil » pour femmes en difficulté sociale est agréée par la Région Wallonne en catégorie III et subventionnée pour le cadre, 7,5 ETP et 0,75 ETP pour le projet « violences conjugales ». Pour compléter l'équipe et fonctionner 24 heures sur 24 : 7 ETP sous contrats A.P.E.

Les demandes des personnes qui font appel à nos services sont analysées et gérées par le service social et celles qui sortent de notre compétence sont orientées vers d'autres services sociaux avec lesquels nous collaborons.

Le Conseil d'administration

Bureau

LIMBIOUL Nicolas, rue Héna 2 à 4400 AWIRS (Flémalle) – Président.
MARISSIAUX Philippe, Goffontaine 10 à 4860 PEPINSTER - Vice-président.
DARDENNE Lucien, rue Nouvelle Route 36 à 4480 ENGIS - Administrateur délégué.
GUSTIN Chantal, rue Campagne, 40 à 4540 AMPSIN – Directrice et Administratrice déléguée.

Membres

CONSTANT René, rue de l'Alloue 13 à 4400 FLÉMALLE-GRANDE.
GODELAINE Marc, Quai du Halage 26 à 4400 FLÉMALLE
JANSSEN Suzanne, rue Elva 17 à 4460 GRACE-HOLLOGNE
LEIDGENS Dominique, avenue des Trois Couronnes 22 à 4130 ESNEUX.
LÉONARD Marcel, avenue des Perdrix, 8 à 4121 NEUVILLE-EN-CONDROZ.
MAROT Jean-François, rue Rioul 42 à 4500 HUY.
MARS Marie-Bernadette, rue de la Station 66 à 4350 REMICOURT
MOUREAU Michel, rue de l'Entente 34 à 4140 SPRIMONT.
RASSE Claire, Rue d'Elbeck 9 à 4300 WAREMME
SCHOENAERTS Monique, rue J. Wauters 28 à 4480 ENGIS.
WERY Marie-Christine rue Nouvelle Route 114 à 4480 ENGIS
Sont habilités à représenter l'association : GUSTIN Chantal ; LIMBIOUL Nicolas ;
MARISSIAUX Philippe.

Le personnel par service

La direction générale : 3 personnes.

L'aide sociale

1. Le service social : 2 personnes = 1,7 ETP (Équivalent Temps Plein).
2. Le service administratif : 3 personnes à temps partiel = 1,8 ETP.
3. Le service « Aides-ménagères » : 4 personnes à mi-temps.
4. Le service « Techniciennes de surface » : 4 personnes = 2 ETP.
5. Le service « Hommes à toutes mains », y compris le magasin de mobilier de seconde main : 5 personnes à plein temps.
6. Magasin de vêtements de seconde main : 2 personnes à plein temps.

LA MAISON D'ACCUEIL

1. Le service social : 13 personnes dont 6 à plein temps ; 7 à temps partiel.
2. Le service administratif : 3 personnes à mi-temps ;
3. L'entretien technique : 1 personne à plein temps ;
4. Les surveillantes : 2 personnes à mi-temps.

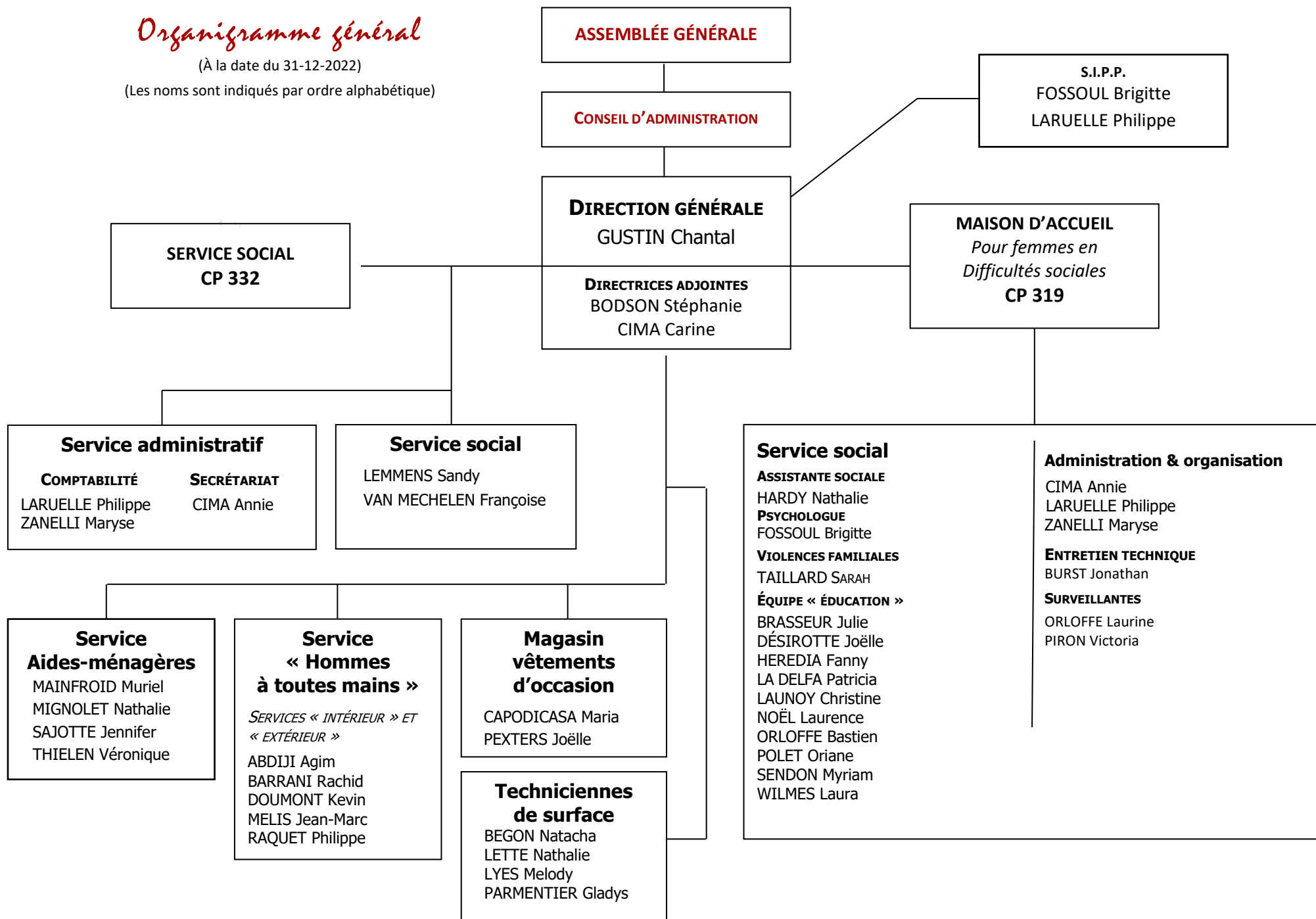
Dans l'organigramme ci-après sont repris les titulaires de postes.
Cependant, d'autres personnes ont aussi été en contrat de travail sur l'année 2022
(contrats de remplacement, ect). Il s'agit de :

DI CARO Antoni ;
PIRSON William ;
DORMAL Lucas ;
HENRY Alexia ;
JOSSEAUX Marina ;
LA MENDOLA Giovanni ;
CHARON Chelsea ;
FAURE Éric ;
DEHOUSSE Josué ;
VILLEGAS Jessica ;
HEPTIA Bruno.

Organigramme général

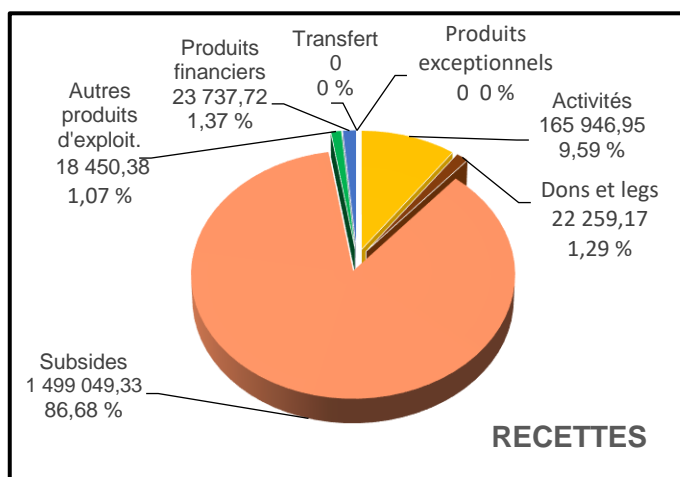
(À la date du 31-12-2022)

(Les noms sont indiqués par ordre alphabétique)

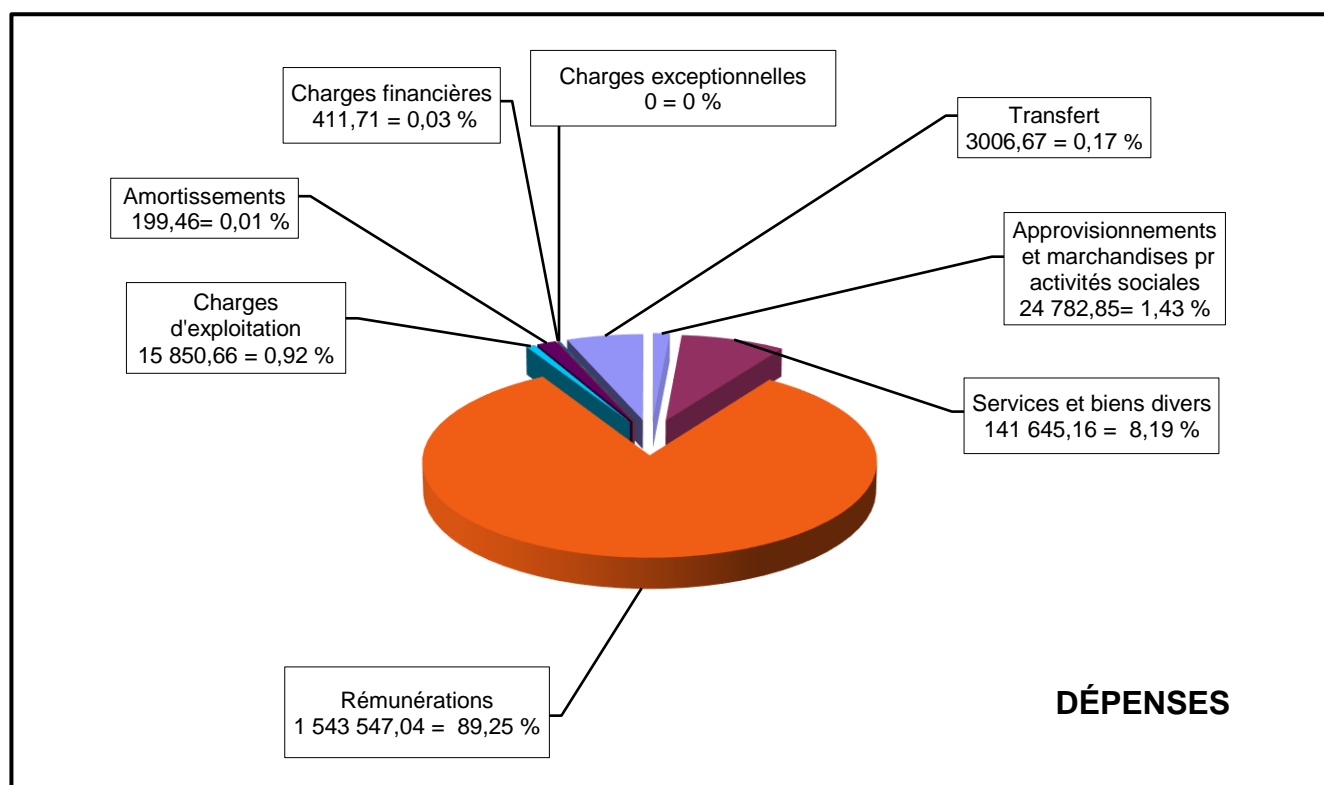


Nos moyens financiers

RECETTES	MONTANTS
1. Activités à caractère social	165 946,95
2. Dons et legs	22 259,17
3. Subsidés de fonctionnement	1 499 049,33
4. Autres produits d'exploitation	18 450,38
5. Produits financiers	23 737,72
6. Produits exceptionnels	0
7. Transfert	0
TOTAL	1 729 443,55



DÉPENSES	MONTANTS
1. Approvisionnements et marchandises pour activités sociales	24 782,85
2. Services et biens divers	141 645,16
<i>Loyers et charges locatives</i>	32 575,83
<i>Fournitures faites à l'association</i>	60 739,01
<i>Fournitures pour l'administration</i>	16 566,24
<i>Rétributions de tiers (assurances)</i>	4 205,72
<i>Rétributions de tiers liées à l'administration (autres assurances, honoraires, secrétariat social)</i>	25 991,96
<i>Transports et frais y afférents liés à l'administration</i>	462,41
<i>Personnel intérimaire et volontaire</i>	0
<i>Frais de loisirs et activités éducatives</i>	1 103,99
3. Rémunérations, charges sociales, pensions	1 543 547,04
4. Amortissements, réduction de valeurs, provisions	199,46
5. Autres charges d'exploitation	15 850,66
<i>Taxes</i>	5 523,33
<i>Dons du service social</i>	10 327,33
6. Frais administratifs de banque	411,71
7. Charges exceptionnelles	0
8. Transfert (= bénéfice)	3 006,67
TOTAL	1 729 443,55



Les services proposés

Nous attachons beaucoup d'importance à l'accueil de chaque personne et ce quel que soit le service auquel elle s'adresse.

Après quarante ans d'expérience et de rencontres diverses et variées, nous voyons que le travail qui est à effectuer dans le domaine de l'aide sociale n'est pas près de diminuer et qu'il demande compétences, présence active et attention soutenue.

La structure

Descriptions et statistiques des activités par service

LA DIRECTION

La directrice, Madame Chantal GUSTIN, est membre du Conseil d'administration de l'association. Elle, et son adjointe, Madame Stéphanie BODSON, sont chargées de la direction du personnel et des activités de l'ensemble des services de l'ASBL, et, plus spécialement, de la « Maison d'accueil ».

Elles sont secondées par Madame Carine CIMA qui prend plus particulièrement en charge la gestion administrative et financière.

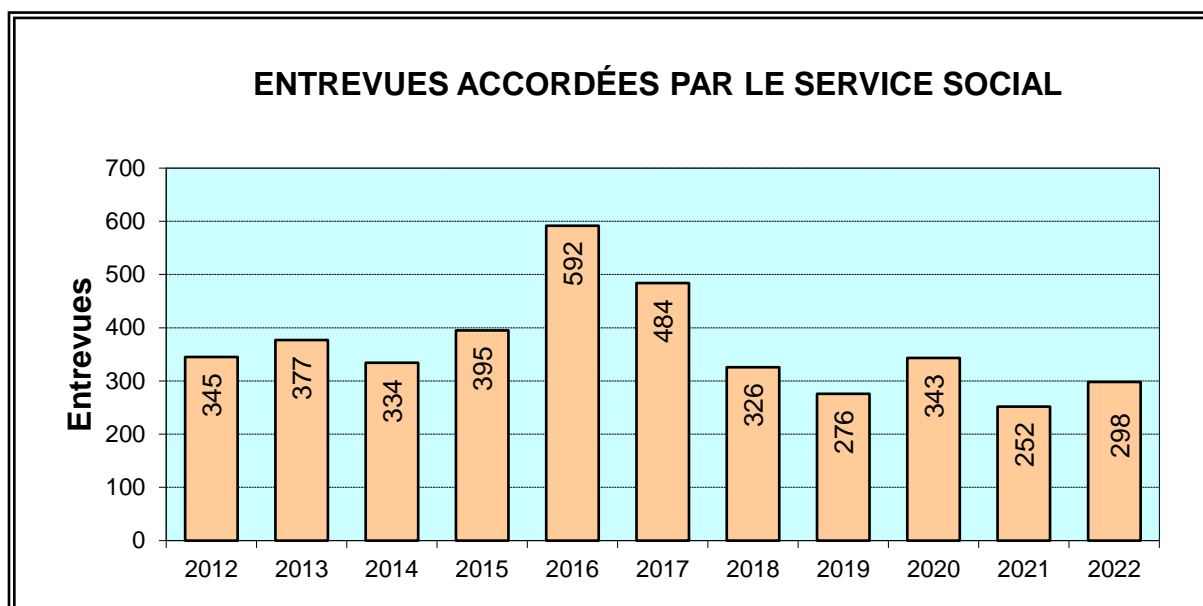
I. LE SERVICE SOCIAL

La mission première de ce département est d'apprécier quelle aide sociale accorder aux personnes que nous accueillons. A l'écoute des familles en situation de détresse, les demandes sont traitées comme suit :

- Entrevue avec la constitution d'un dossier pour chaque personne accueillie.
- Après examen, décision d'octroyer l'aide qui convient (administrative, juridique, psychologique, financière et/ou matérielle [mobilier, appareil de chauffage, vêtements, couvertures, colis de vivres, etc.], intermédiaire en cas de surendettement, etc.).
- Régularisation des droits sociaux (revenu d'intégration, allocations familiales, chômage, pensions diverses, mutuelle, syndicat).
- Contacts et suivi avec les services sociaux extérieurs (publics ou privés), et autres organismes.
- Étude et mise en œuvre d'un programme de réinsertion sociale pour les personnes qui fréquentent nos services et qui le souhaitent.
- Distribution des colis de vivres et tenue du registre des poids, entrées et sorties des vivres.
- Mise à disposition du public de la liste des logements de la région (liste établie chaque semaine par le *Collectif Logement* de Hannut).
- Mise à disposition de documentation sociale à consulter en nos bureaux.
- Le service social participe également aux réunions organisées par le groupe de La Concertation d'Aide Alimentaire de l'arrondissement Huy-Waremme - Fédération des Services Sociaux (FdSS). Celui-ci vise à soutenir les acteurs sociaux de terrain, à mieux cibler les différentes problématiques rencontrées par la population et donc à mieux orienter les aides.
- Logements de transit : accompagnement social des résidentes avec analyse et évaluation de la situation ; contrat d'intervention ; suivi régulier.

Les consultations, l'information, la documentation et le traitement des dossiers sont GRATUITS.

Le graphique ci-dessous indique – depuis l'an 2012 – le nombre d'entrevues accordées par le service social, y compris les entrevues concernant les colis de vivres.



77 dossiers (familles différentes), regroupant **144 adultes** et **52 enfants**, ont provoqué **298 entrevues** avec ce service. Dans ces familles, sont comprises les **27** nouvelles, regroupant **38 adultes et 17 enfants** pour qui un dossier a été ouvert.

Parmi les familles que nous accueillons, il y en a qui – inévitablement et malheureusement pour elles – sont des « habituées » et/ou pour qui l'état de pauvreté s'est par malheur confirmé. Pour celles qui s'en sont sorties, et si elles le souhaitent, nous restons évidemment attentifs et à l'écoute de leurs soucis quotidiens. Le contact reste entier et les rencontres deviennent alors moins « administratives ».

Toutes les rencontres informelles ne sont bien sûr pas comptabilisées.

Dossiers et entrevues pour l'aide sociale et pour les colis.

2022	Dossiers suivis existants et différents traités			Dossiers nouveaux traités			Total entrevues ⁽¹⁾	
	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traille	À domicile
Janvier	8	11	1	2	2	0	12	2
Février	11	16	5	2	2	0	14	1
Mars	20	37	13	4	5	1	27	2
Avril	12	17	7	1	1	0	18	6
Mai	17	31	13	1	1	0	23	5
Juin	7	10	8	1	2	3	11	8
Juillet	8	14	3	1	1	0	10	11
Août	5	6	1	0	0	0	5	7
Septembre	15	30	10	4	8	3	16	13
Octobre	13	19	12	3	3	6	24	5
Novembre	19	33	12	6	11	3	31	11
Décembre	14	24	13	2	2	1	20	16
TOTAUX				27	38	17	211	87

(1) Une même famille peut avoir bénéficié de plusieurs entrevues. Les visites à domicile sont comptées séparément.

Dossiers et entrevues pour l'aide sociale (hors colis).

2022	Dossiers suivis existants et différents traités			Dossiers nouveaux traités			Total entrevues	
	MOIS	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traille
Janvier	6	7	1	2	2	0	10	2
Février	6	7	2	0	0	0	9	1
Mars	9	13	5	1	1	0	12	2
Avril	10	13	4	1	1	0	15	6
Mai	6	8	5	1	1	0	12	5
Juin	6	8	8	1	2	3	10	8
Juillet	3	3	1	1	1	0	5	11
Août	4	4	1	0	0	0	4	7
Septembre	8	11	2	1	1	0	7	13
Octobre	8	12	9	1	1	3	18	5
Novembre	13	20	8	3	3	0	25	11
Décembre	10	18	12	1	1	0	16	16
TOTAUX				13	14	6	143	87

Tableau 2

Dossiers et entrevues pour les colis alimentaires.

2022	Dossiers suivis existants & différents			Dossiers nouveaux			Total entrevues	
	MOIS	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traille
Janvier	2	4	0	0	0	0	2	0
Février	5	9	3	2	2	0	5	0
Mars	11	24	8	3	4	1	15	0
Avril	2	4	3	0	0	0	3	0
Mai	11	23	8	0	0	0	11	0
Juin	1	2	0	0	0	0	1	0
Juillet	5	11	2	0	0	0	5	0
Août	1	2	0	0	0	0	1	0
Septembre	7	19	8	3	7	3	9	0
Octobre	5	7	3	2	2	3	6	0
Novembre	6	13	4	3	8	3	6	0
Décembre	4	6	1	1	1	1	4	0
TOTAUX				14	24	11	68	0

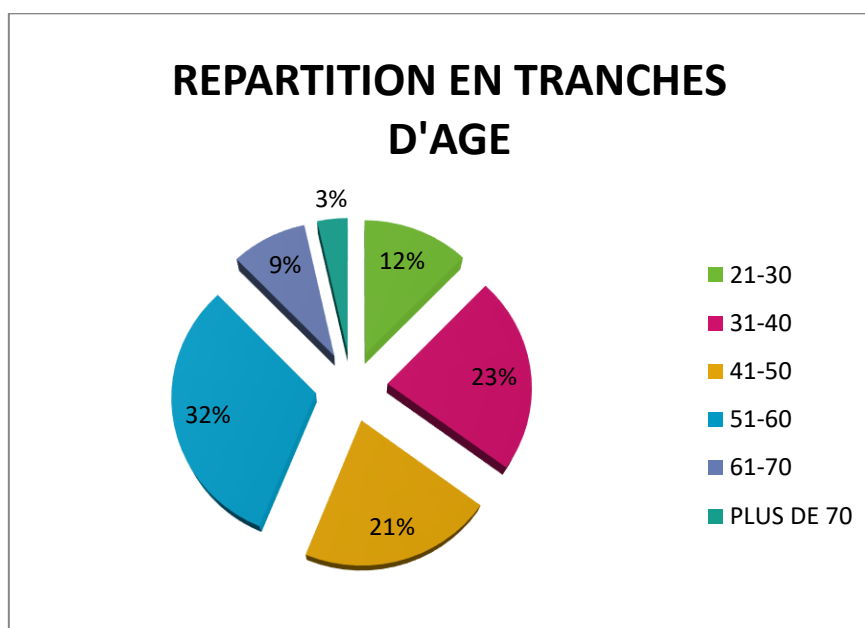
Tableau 3

Après une étude réalisée par nos soins sur les 57 familles que nous accueillons pour une aide alimentaire, nous avons établi une répartition selon le type de « ménage ».

Les données recueillies auprès des 57 familles que nous rencontrons ne sont pas extrapolables. Il serait imprudent d'en tirer des conclusions hâtives qui en feraient le reflet des catégories auxquelles ces familles appartiennent.

Répartition des bénéficiaires suivant le type de famille

Tranche d'âges	Couple	Famille monoparentale	Famille	Isolé	Total général
21-30	1	5	1	0	7
31-40	0	5	7	1	13
41-50	0	3	5	4	12
51-60	2	4	2	10	18
61-70	2	1	0	2	5
plus de 70	0	1	0	1	2
Total général	5	19	15	18	57

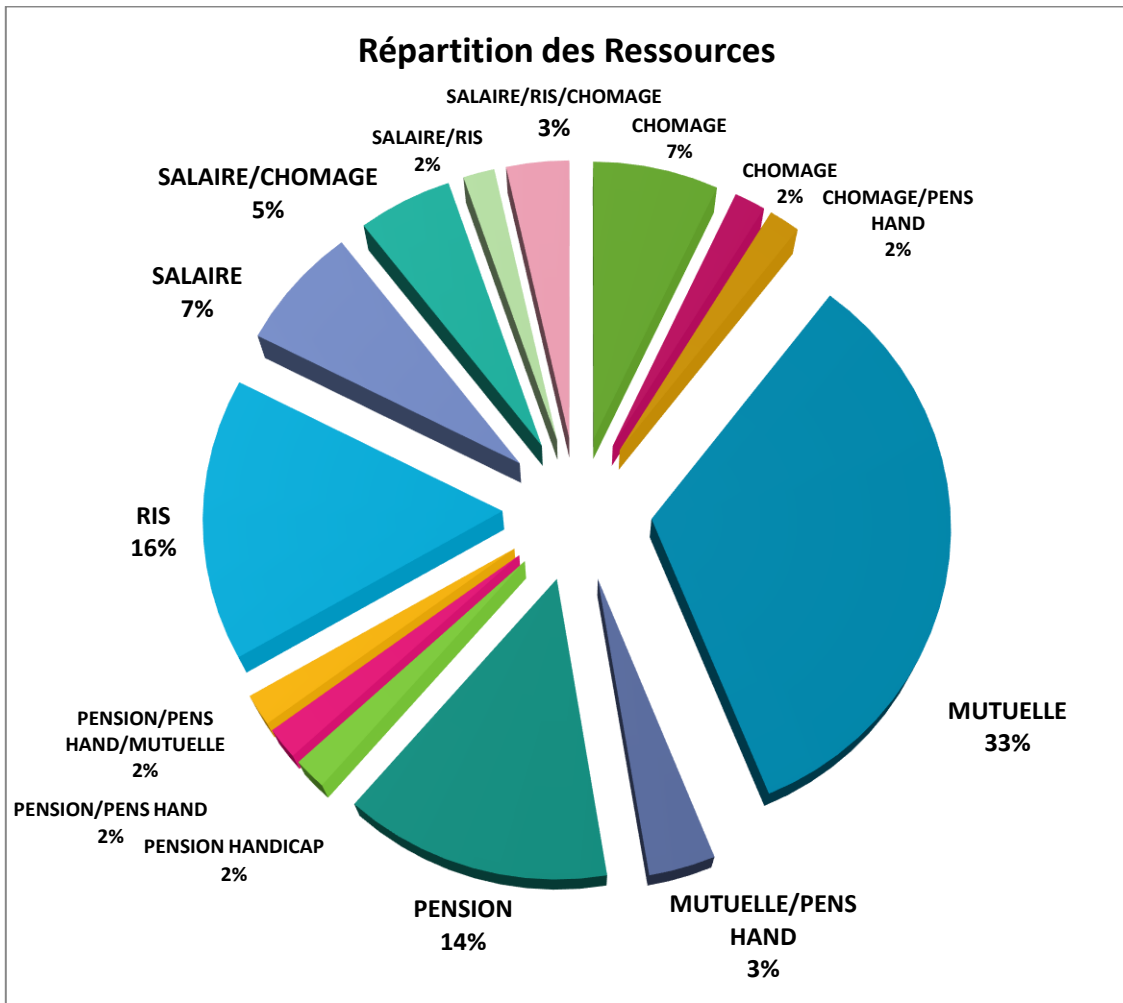


Moyenne de solde restant pour faire face aux dépenses courantes

Nombre de personnes par famille	Nombre de familles	Moyennes TOTAL RESSOURCES	Moyennes TOTAL CHARGES	Moyennes ACQUITTEMENT DETTES	Moyennes de SOLDE	Moyenne journalière par famille
1	18	1085,52 €	743,40 €	139,52 €	202,06 €	6,75 €
2	13	1672,07 €	1083,42 €	173,47 €	415,18 €	13,84 €
3	10	2154,02 €	1043,26 €	262,04 €	848,72 €	28,30 €
4	6	2152,03 €	911,29 €	105,13 €	1135,61 €	37,90 €
5	5	2837,80 €	1293,23 €	83,20 €	1461,37 €	48,71 €
6	3	2420,15 €	1485,60 €	300,70 €	633,85 €	21,13 €
7	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
8	2	3708,20 €	1670 €	300 €	1738,20 €	57,94 €
Total	57					

Parmi les 57 familles, 16 sont en médiation de dettes ou en guidance budgétaire.

Ressources et charges des 57 familles bénéficiaires d'aide alimentaire



Ressources et charges des 57 familles bénéficiaires d'aide alimentaire

Charges	Nombre de familles	Montant total par type	Moyenne par type	% du Total		Ressources	Nombre de famille	Montant total	Moyenne	% Total
Loyer	53	25 050 €	473 €	43 %		Montant Salaire	9	9 583 €	1 065 €	9 %
Gaz	31	2 709 €	87 €	5 %		Montant Ris	12	16 386 €	1 366€	15 %
Électricité	42	4 023 €	96 €	7 %		Montant Mutuelles	17	24 116 €	1 419 €	23 %
Chauffage	16	1 967 €	123 €	3 %		Montant Chômage	10	10 846 €	1 085 €	10 %
Eau	42	1 913 €	46 €	3 %		Montant Pension	10	14570 €	1 457 €	14 %
Cotisation Mutuelle	47	704 €	15 €	1 %		Montant Pension Handicap	6	4 478 €	746 €	4 %
Cotisation Syndicale	13	176 €	14 €	0 %		Montant Médiation	6	10 726 €	1 341 €	10 %
Frais scolaires	14	323 €	23 €	1 %		Allocations Familiales	25	13 555 €	542 €	13 %
Frai médicaux	44	3 176 €	72 €	5 %		Pension Alimentaire	8	1 760 €	220 €	2 %
Frais de transport	50	5 348 €	107 €	9 %						
Assurance familiale	2	26 €	13 €	0 %						
Assurance incendie	34	1 344 €	40 €	2 %						
Assurance Voiture	26	1 652 €	64 €	3 %						
Assurance autres	27	1 302 €	48 €	2 %						
Immondices	14	178 €	13 €	0 %						
Taxe poubelles	37	368 €	10 €	1 %						
Taxe auto	25	702 €	28 €	1 %						
Taxe communale	30	125 €	4 €	0 %						
Téléphone, Internet, télévision	46	4 007 €	87 €	7 %						
GSM	39	1 667 €	43 €	3 %						
Pension Alimentaire	6	928 €	155 €	2 %						
Autres	13	1 066 €	82 €	2 %						
TOTAL CHARGES	57	58 753 €	1 031 €	100%		TOTAL RESSOURCES	57	106 021 €	€ 1 860	100%

Aides diverses

1. Colis de vivres

(1 Colis = l'ensemble des denrées qu'une famille reçoit en don ; le contenu et le poids dépendent de la composition et des besoins du ménage).

Les distributions sont hebdomadaires, le jeudi matin et le vendredi matin.

1556 colis de vivres ont été distribués **GRATUITEMENT** sur l'ensemble de l'année 2022.

La moyenne mensuelle des colis distribués s'élève à **129** (150 en 2021).

Ces colis équivalent au total un poids de **21 994,141 kg** (25 066,151 kg en 2021).

Le poids moyen d'un colis est de 14,135 kg (13,872 kg en 2021).

À titre de comparaison, le poids d'un colis était de 15,143 kg en 2020 ; 10,784 kg en 2019 ; 13,269 kg en 2018 ; 11,788 kg en 2017.

La valeur marchande – dons inclus, à l'exception des invendus Colruyt et des achats également, est de **16 690,404 Kg x 3,38 EUR = 64 758,76 EUR**.

A cela, il faut ajouter la valeur marchande des invendus Colruyt : **3 071,787 Kg pour un montant de 24 080,17 EUR**. Notons qu'en 2020, nous avons reçu 2 538,458 kg pour un montant de 17 439,21 EUR. Donc 533,329 kg supplémentaires cette année, pour 6 640,96 €, preuve de **l'inflation** subie.

Nous avons acheté ± **2 231,920 kg** de denrées (**6 924,12 EUR**) pour parfaire le contenu de nos colis et pour les colis spéciaux de Pâques, Noël, Nouvel An et pour un colis Hygiène.

VALEUR TOTALE : 95 763,057 EUR (91 992,508 EUR en 2021).

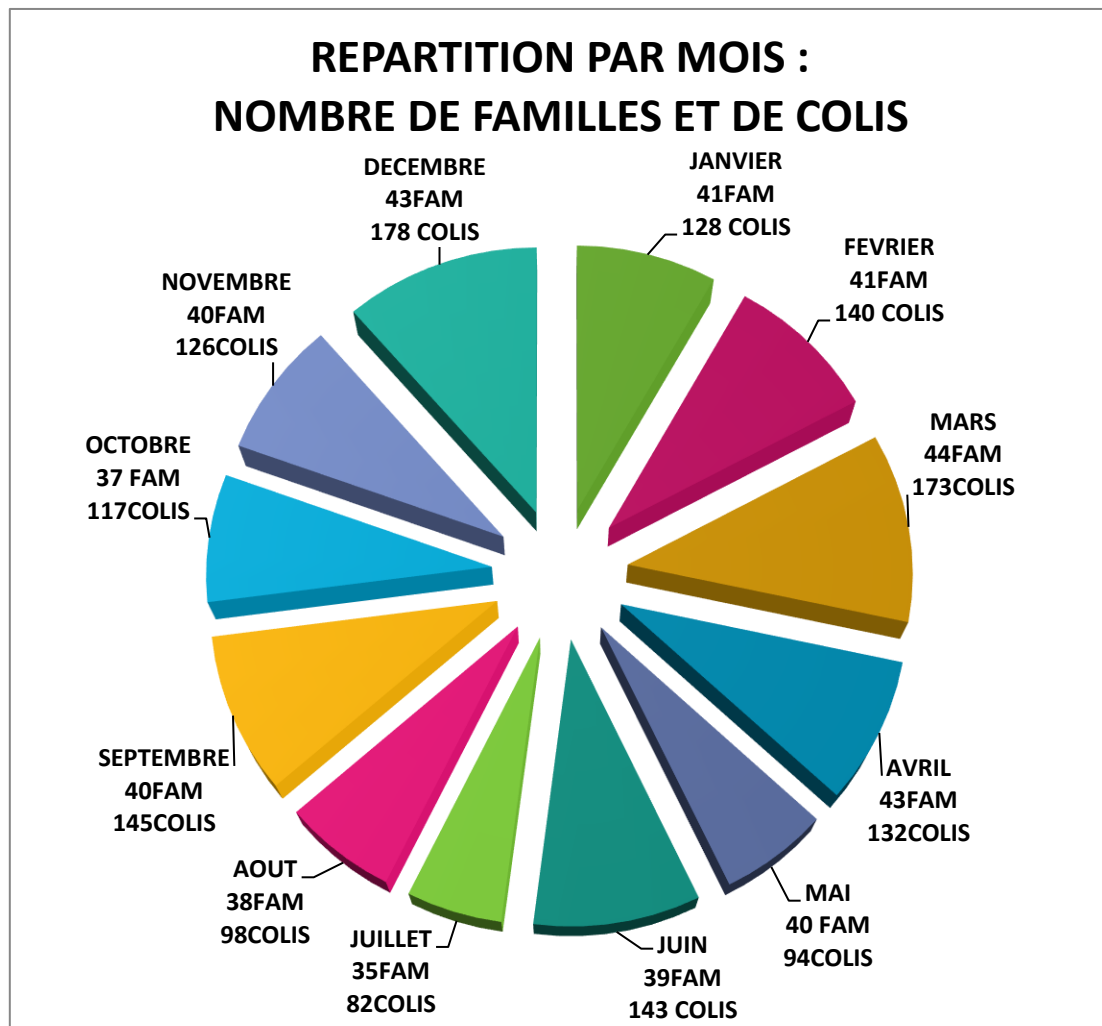
LA VALEUR MOYENNE D'UN COLIS : **61,54 EUR**.

Malgré nos achats importants pour une association comme la nôtre, nos approvisionnements dépendent en majeure partie de la générosité de nos « fournisseurs », et en particulier de la Banque Alimentaire de la province de Liège. On ne peut évidemment que les remercier, car dans le cas contraire, les moyens financiers qu'il faudrait mettre en œuvre seraient considérables et largement hors de portée en ce qui nous concerne.

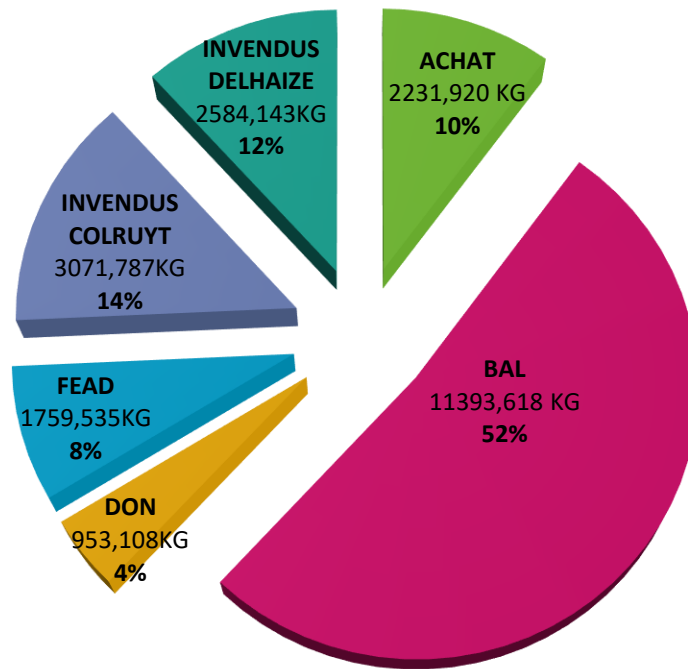
Rappel : Un « colis » représente l'ensemble des denrées distribuées à une même famille.



Le graphique suivant montre les différents éléments permettant de se faire une idée assez précise du nombre de personnes aidées tous les mois au moyen de ces colis. Normalement, les mêmes familles peuvent se présenter une fois par semaine.



REPARTITION DES VIVRES DISTRIBUEES



Remarques : À cette distribution de colis, il convient d'ajouter les vivres donnés à notre maison d'accueil : 94,630 kg de vivres achetés (304,79 EUR).

- La Maison d'accueil reçoit encore et fréquemment du pain (quotidiennement), des pâtisseries et des invendus AD Delhaize Engis. Au vu de la diversité, il nous est difficile d'établir le poids exact.
- Il convient également d'ajouter 187,200 kg d'invendus Delhaize, principalement des produits de boulangerie, qui ont été donné à la Conférence de Saint Vincent de Paul Awirs.



Invendus Colruyt, Delhaize

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et aussi contre le gaspillage alimentaire, nous récupérons les invendus des magasins suivants : l'AD Delhaize d'Engis et le Colruyt de Seraing.

En ce qui concerne le Colruyt de Seraing, cette récupération se fait sous couvert de la Banque Alimentaire de Liège avec une date de consommation à J-4.

Les invendus récupérés chez Delhaize sont à date de consommation ou à date J-1. Ils se composent des produits de boulangerie, de fruits et légumes, d'épicerie, de produits frais.

Nous trions, conservons et distribuons ces vivres tout en respectant les normes d'hygiène imposées par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire).

Ceci nous permet d'étoffer et de diversifier les vivres qui composent les colis hebdomadaires distribués à nos familles.

Pour l'action Delhaize en 2022, nous avons redistribué **2 584,413 kg** pour une valeur de **10 027,52 Euros** (prix/kg Banque alimentaire : 3,88 euros du kilo) ; en 2021 : 2 717,190 kg. A ceci, il faut ajouter environ 187 Kg donné à la Conférence de Saint Vincent de Paul des Awirs, pour une valeur de 726,56 Euros.

Pour l'action Colruyt en 2022 : nous avons redistribué **3 071,787 kg** pour une valeur magasin de **24 080,17 Euros** (en 2021 : 2 538,458 kg).

Le total global pour les invendus s'élève à : 5 655,930 kg.

Pour une valeur de : 34 107,69 Euros.



2. Colis spéciaux

En 2022, à l'occasion des fêtes de **Pâques**, nos colis de vivres habituels ont été « agrémentés » d'œufs en chocolat et d'œufs durs colorés. Tous les enfants ont reçu un sachet de Pâques : **36 enfants** ; valeur de **1,11 EUR le sachet de 185 gr**. Et toutes les familles ont reçu des œufs durs colorés pour une valeur de **103,03 EUR**. Le coût total d'achat de vivres pour cette opération est de : **156,40 EUR**.

En 2022 également, **42 familles** ont pu bénéficier des aliments (achetés ou reçus) pour des colis spécifiques à **Noël et au Nouvel an**, et nous y avons ajouté un colis « Hygiène ».

Poids total des denrées achetées ou reçues :

Poids total **distribué** pour Noël, **42 colis : 907,968 kg**, donc une moyenne de 21,618 kg par colis.

Pour **Nouvel An**, **38 colis : 370,713 kg**, donc une moyenne de 9,755 kg par colis.

Poids des **vivres achetées** **899,440 kg** pour un coût total de **3 144,16 EUR**.

Poids des vivres reçues en don et de la Banque Alimentaire : **379,241 kg** (496,289 kg en 2021).

Saint-Nicolas



Pour le plus grand plaisir des enfants, Saint Nicolas a FAIT SON GRAND RETOUR dans nos locaux.

Celui-ci n'est pas venu les mains vides, des jouets et des friandises ont été distribués à tous les enfants des familles aidées.

Cette distribution s'est faite le mercredi 30 novembre 2022.

Comme chaque année, nous avons bénéficié de dons de la part de « *Grandes surfaces alimentaires* » ce qui nous a permis d'étoffer les sachets de friandises.

L'entreprise Lhoist nous a également offert des jeux qu'ils avaient récoltés.

Nous avons acheté des jeux de sociétés, des jouets pour les tout petits pour une valeur de 296,15 EUR et des friandises pour 154,36 EUR (34 sachets pour le service social et 11 pour les enfants de la maison d'accueil).

Le personnel n'a pas été oublié et a reçu son sachet de friandises.

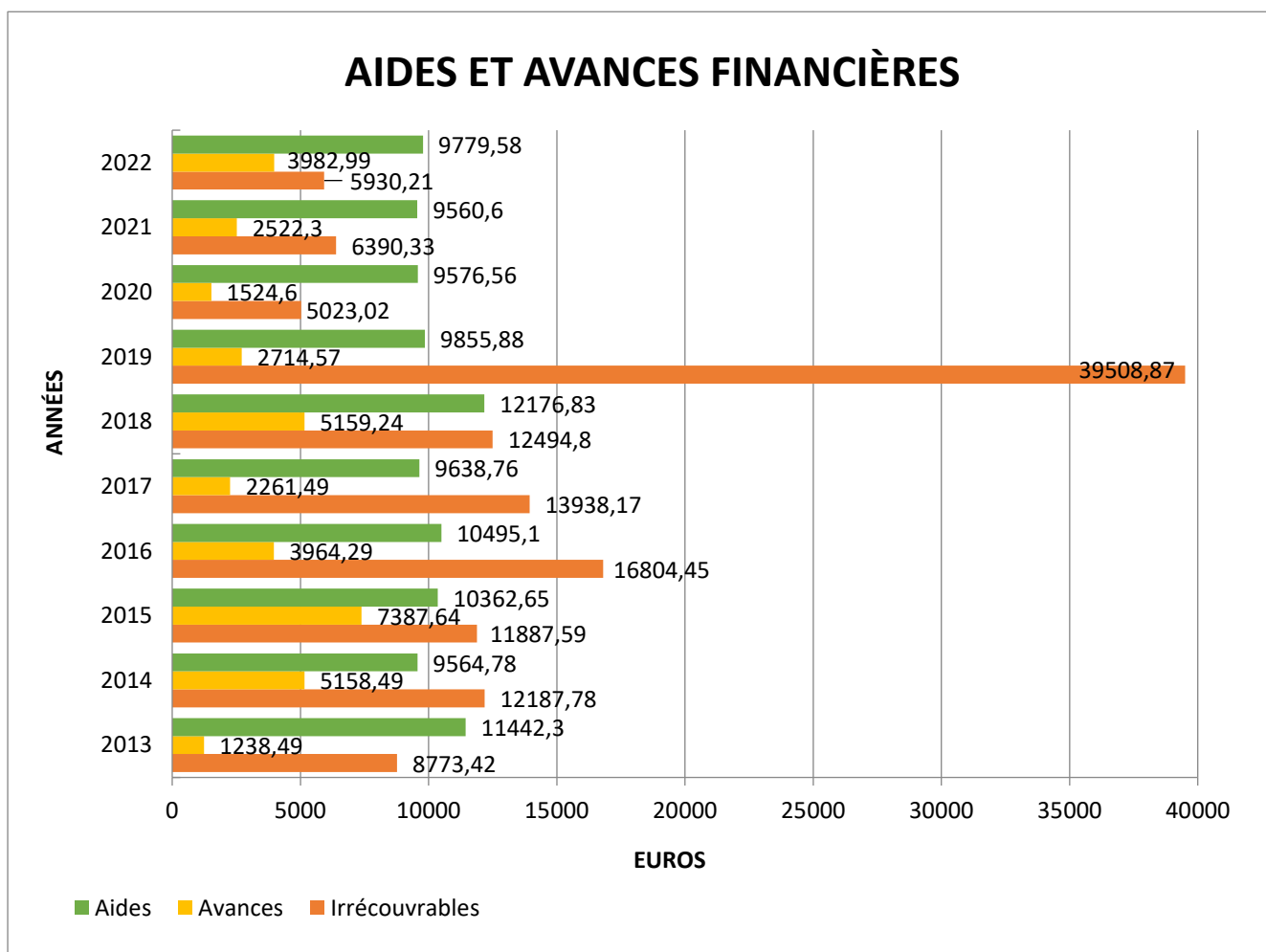
Cette année à nouveau, les enfants qui résident dans notre « Maison d'accueil » ont eu leur propre fête.

3. Aides et avances financières

Les moyens financiers dont nous disposons ne nous permettent pas d'adopter une politique d'**aides** (dons) et d'**avances** (remboursables) substantielles en argent. Il y a des organismes comme le CPAS, par exemple, qui peuvent beaucoup plus facilement faire face à pareilles demandes.

Nous constatons singulièrement que nombre de personnes que nous accueillons souffrent du surendettement et que les sommes dues sont parfois très élevées. De ce fait, l'aide financière que nous pourrions apporter serait tout à fait dérisoire. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'intervenons financièrement que dans les cas qui ne demandent qu'une « aide ponctuelle de sauvetage » et/ou pour faire face aux besoins indispensables immédiats.

De plus, notre service social se fait un devoir d'entreprendre les démarches nécessaires et d'intervenir là où il faut afin de corriger les situations.



Commentaires sur les données :

Dans les **Aides**, outre les dons directs en argent, sont comprises les avances qui n'ont pas été remboursées (irrécouvrables), de même que d'autres formes d'aide telles que les frais médicaux et pharmaceutiques, les dons en mobilier, en vêtements. Les achats pour colis alimentaires, la Saint-Nicolas et les colis de Noël sont inclus.

Dans les **Irrécouvrables**, sont inclus les moins-values sur les réalisations de créances, le non-paiement de la participation aux frais de séjour de quelques résidentes de la « Maison d'accueil », ainsi que le non-paiement de factures « clients » ou factures achats de mobilier.

Total des aides diverses en équivalent EUR : 19 692,78 (18 473,23 en 2021 ; 16 124,18 en 2020)).

II. LE SERVICE ADMINISTRATIF

Les tâches administratives sont :

- La comptabilité générale de l'association avec tout ce que cela entend comme bureautique, travaux et production de documents.
- Remplir les formulaires « Contrat de travail » ainsi que les avenants éventuels.
- Remplir les formulaires « États de prestation » et autres documents concernant le personnel ; le classement des certificats, etc.
- Travaux de dactylographie ; la gestion du stock des fournitures de bureau et fournitures pour les services ; la tenue des registres ; la tenue du central téléphonique.
- L'appel des offres et la passation des commandes pour fournitures diverses.
- La tenue du calendrier des tâches de différents services et les contacts réguliers avec les utilisateurs.
- L'archivage et la conservation des archives.
- La préparation des dossiers pour le Conseil d'administration et pour l'Assemblée générale de l'ASBL.
- La préparation des dossiers pour les divers ministères.

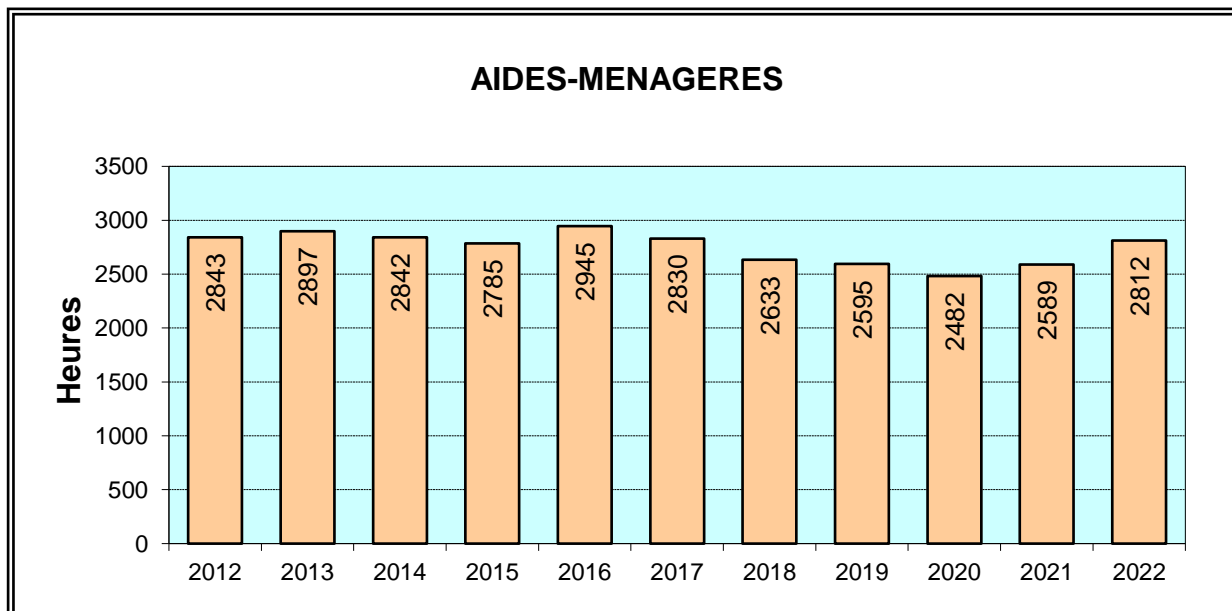
III. LE SERVICE « AIDES-MÉNAGÈRES »

Service à caractère social

Les tâches de nos aides-ménagères sont l'aide dans les soins du ménage en vue de soulager les mamans surchargées, les personnes malades, âgées, handicapées, ou lors de l'hospitalisation d'un membre de la famille.

La participation financière des bénéficiaires du service est fonction de leurs revenus.

Le graphique représente le nombre d'heures travaillées annuellement depuis 2012.



36 familles différentes ont été aidées régulièrement en 2022 ; ce qui a représenté **2812 heures** de travail. Ce chiffre représente **749** présences chez les utilisateurs. Le montant des factures honorées pour les travaux effectués par ce service est de **15 876,38 EUR**.

IV. LE SERVICE « TECHNICIENNES DE SURFACE »

Elles nettoient les locaux occupés par l'association (à l'exception de la Maison d'accueil), ainsi que les abords immédiats.

Elles entretiennent le matériel de l'association et en assurent le rangement. Elles procèdent au lavage du linge de maison.

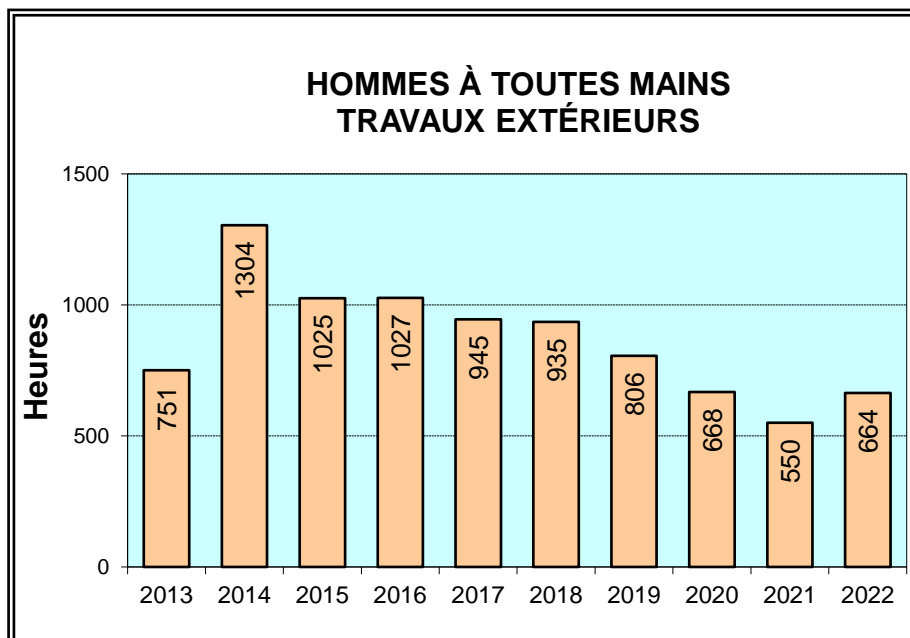
En collaboration avec le service social, elles préparent et conditionnent, pour la surgélation, les vivres périssables que nous recevons. Elles participent également à la distribution des colis de vivres.

V. LE SERVICE « HOMMES À TOUTES MAINS » (HATM)

V.1. Service « extérieur » rémunéré

Ce service fonctionne durant toute l'année et exécute des travaux divers de petits dépannages pour les personnes qui ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier et qui nous sollicitent. Cependant, les travaux que nous effectuons sont limités et – en aucun cas – n'entrent en rivalité commerciale avec des entreprises reconnues. Ledit service effectue ainsi les travaux de jardinage : bêchage, semis, taille des haies, tonte des pelouses, etc. ; petits travaux d'entretien et de réparation du logement.

Le graphique donne le nombre d'heures prestées par le service « travaux extérieurs »



Les familles qui ont utilisé ce service sont au nombre de **59** et les présences sur « chantier » se sont élevées à **417** pour **663 h 30** effectives.

Le montant des factures pour les travaux effectués par ce service est de **3598,80 EUR.**



V.2. Service interne

Il assure l'entretien technique de tous nos locaux et de leurs abords.

Il effectue les travaux de jardinage dans les propriétés que nous occupons.

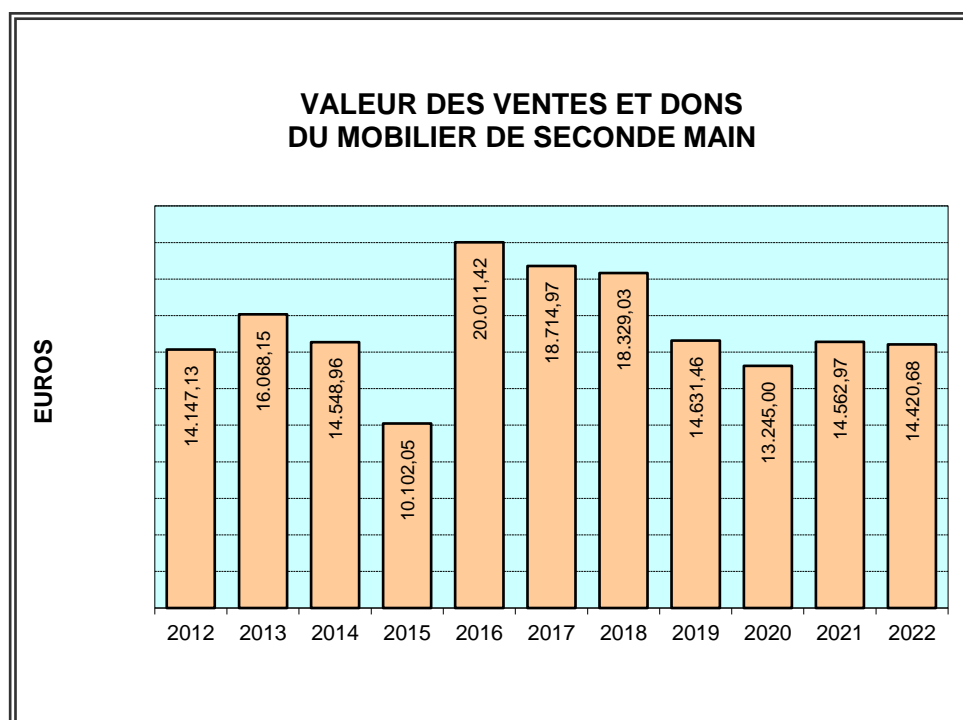
Il exécute les petits travaux d'aménagement dans nos immeubles.

Il transporte les vivres en provenance de la Banque Alimentaire ou d'ailleurs.

Il transporte les meubles que l'on nous donne et ceux que nous vendons.

V.2.1. Vente du mobilier de seconde main

Le graphique donne l'évolution des ventes depuis 2012.



Les ventes **effectives** s'élèvent à la somme de **13 949,78 EUR.**

Les **dons**⁽¹⁾ consentis représentent un montant de **470,90 EUR.**

Total général : 14 420,68 EUR.

⁽¹⁾ Dons pour la *Maison d'accueil* : **231,90 EUR.**

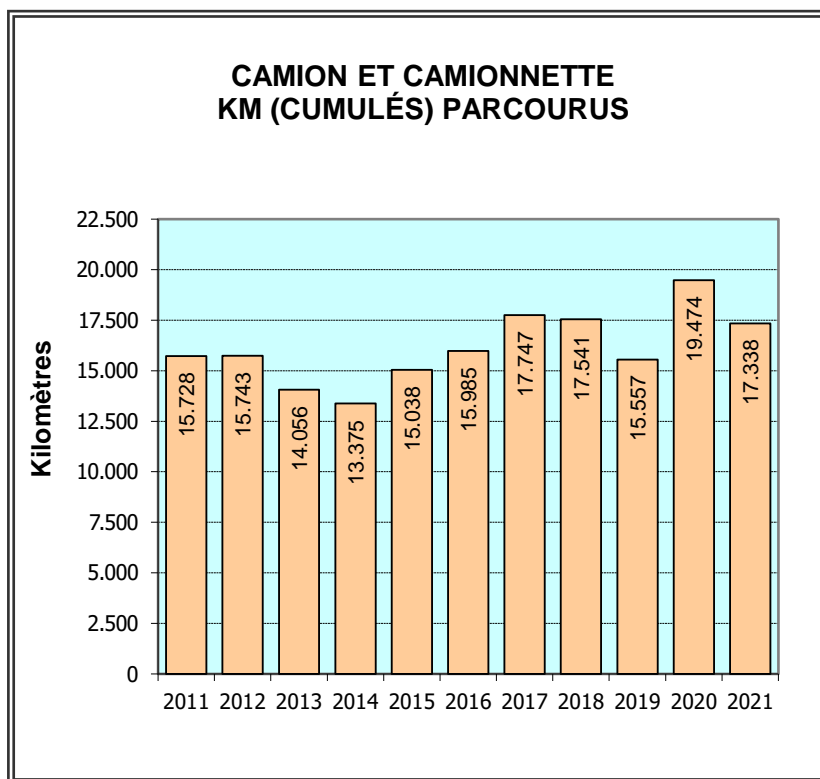
Dons pour les logements *Transit* : **186,00 EUR.**

Via Service Social : **53,00 EUR.**



V.2.2. Kilomètres parcourus par le camion et la camionnette

Le graphique donne le nombre de km parcourus par les deux véhicules mis à la disposition des hommes à toutes mains.



34,46 % (6295 km) de ces kilomètres ont été parcourus par la camionnette, essentiellement pour le service extérieur (homme à toutes mains) qui assure les dépannages auprès des plus démunis qui (et pour cause... !) ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier.

65,54 % (11 430 km) par le camion, pour assurer les transports du mobilier qui nous est offert et/ou que nous distribuons ; enlever les vivres que nous recevons de la Banque Alimentaire ou de privés ; assurer quelques petits déménagements pour des personnes défavorisées.

Transports pour tous nos services ou pour les résidentes de notre Maison d'accueil.

Consommation camion/100 km = **14,80 l.**

Cout/km : **0,2112 EUR.**

Consommation camionnette/100 km = **9,93 l.**

Cout/km : **0,1428 EUR.**

Cout général/km (Entretiens, assurances, taxes, inspections techniques, carburant).

Camion : € 3 831,33 : 11 430 = **0,34 EUR** (0,41 en 2021).

Camionnette : € 1 573,20 : 6 295 = **0,25 EUR** (0,44 en 2021).

Autre véhicule

La Traille dispose d'une Renault **Kangoo** achetée en 2012 grâce à un don de la Loterie Nationale. Elle sert essentiellement à la Maison d'accueil pour des démarches avec les hébergées, pour se rendre à des réunions, des formations, pour faire les courses, etc.

5453 km parcourus en 2022 (3861 km en 2021).

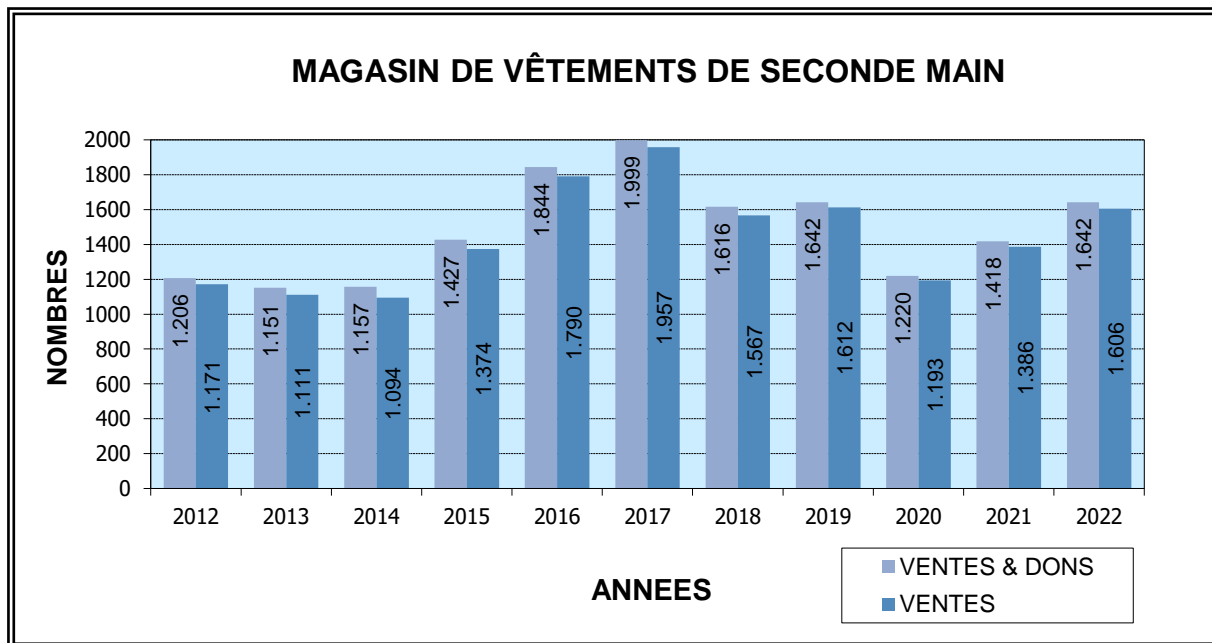
VI. LE MAGASIN DE VÊTEMENTS DE SECONDE MAIN

Comment fonctionne cette activité utile et nécessaire ?

Les « vendeuses » réceptionnent le linge collecté, le trient, le réparent et le préparent pour la distribution ou la vente. Elles organisent le magasin, rangent les rayons, garnissent la vitrine et accueillent les clients. Elles ont quelques petits travaux de couture et de repassage.

VI.1. Évolution des ventes

Le graphique indique l'évolution des ventes et des dons depuis 2012.



TOTAL DES VENTES : 1606 & 36 dons = 1642 (1418 en 2021).

Les « ventes » sont réparties comme suit :

1208 (1082 en 2021) à des personnes domiciliées sur la commune d'Engis.

398 à des personnes domiciliées à :

> 10 : Amay (65) ; Flémalle (86) ; Grâce-Hollogne (14) ; Huy (54) ; Ougrée (17) ; Saint-Georges-sur-Meuse (39) ; Seraing (16) ; Villers-Le-Bouillet (13).

< 10 : Ampsin (8) ; Andenne (1) ; Antheit (1) ; Anthisnes (1) ; Arlon (2) ; Les Awirs (8) ; Banneux (1) ; Bassenge (1) ; Blegny (1) ; Chapon Seraing (1) ; Cointe (2) ; Esneux (6) ; Fize-Fontaine (1) ; Fléron (2) ; Gives (1) ; Hermalle/s/Huy (1) ; Herstal (1) ; Houtain-St-Siméon (4) ; Ivoz-Ramet (4) ; Jemeppe-sur-Meuse (7) ; Liège (7) ; Lierneux (4) ; Malonne (2) ; Modave (2) ; Momignies (1) ; Mons-lez-Liège (1) ; Ouffet (1) ; Noiseux (7) ; Saint-Nicolas (2) ; Sclessin (4) ; Seraing-le-Château (1) ; Thiange (3) ; Tournai (1) ; Verlaine (2) ; Visé (1) ; Waremme (1).

Les dons ne sont pas « localisés ».

Sur base des prix – défiant toute concurrence – pratiqués en notre magasin, on peut chiffrer la valeur globale des dons à ± **1814,05 EUR**.

Le montant des ventes s'élève à **17 282,00 EUR** + dons 1814,05 EUR = **19 096,05 EUR** (15 041,80 EUR en 2021).

N.B. De nombreux dons de vêtements arrivent directement à La Maison d'accueil, sans passer par notre magasin ; ils sont distribués aux hébergées et aux enfants. Ceux-ci ne sont pas repris supra.

Pas à l'abri...

Accidents de travail

La moyenne des 10 dernières années s'élève à 4,10 accident/an.

Nous rencontrons habituellement des foulures, résultats de glissades, ou des chutes, consécutives à des moments de distraction.

En 2022 : 3 accidents déclarés :

Doigt en contact avec la fraiseuse, ayant entraîné 22 jours d'incapacité de travail et une enquête « accident grave » ;

Doigt gonflé (pique ?), 10 jours d'incapacité ;

Branche d'arbre reçue dans l'œil, 2 jours d'incapacité.

Années	Nombres
2013	6
2014	3
2015	6
2016	5
2017	4
2018	5
2019	3
2020	5
2021	1
2022	3





RAPPORT ANNUEL 2022

Centre d'hébergement

SOMMAIRE

Notre maison _____	31
Historique _____	31
Notre action _____	32
Notre public _____	34
Sans-abrisme _____	35
Violences intrafamiliales _____	36
Données statistiques _____	42
Transit _____	45
Témoignage d'une ado qui accompagne sa maman : _____	46
Nos pratiques _____	47
Admission et réorientation _____	47
Collaboration _____	48
Axes de travail _____	49
Animations : _____	52
Fin de séjour _____	57
Notre équipe _____	58
Nos partenaires _____	61
2022 en chiffres _____	62
Nos projets pour 2023 _____	63

NOTRE MAISON

Historique

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement, la pauvreté est définie comme étant la combinaison de la pauvreté en termes de **revenus**, de **développement humain** et de **exclusion sociale**. Le développement humain, c'est l'ensemble de besoins fondamentaux pour mener une vie décente comme la santé, l'éducation, le logement par exemple².

Trois indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté dans le cadre de la politique européenne :

- Risque de pauvreté sur base du revenu
- Privation matérielle grave
- Ménages à très faible intensité de travail

« La pauvreté est un facteur corrosif, qui entraîne d'autres privations étroitement liées les unes aux autres.

Elle se manifeste par un accès insuffisant à la santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels et, trop souvent, par le déni ou la violation d'autres droits fondamentaux.

*Parmi les conséquences de la pauvreté, les mauvaises conditions de logement sont également un facteur corrosif de l'existence. Les femmes que nous côtoyons peinent à se loger correctement. Les logements privés sont à des prix inabornables et les logements publics, adaptés à leurs revenus, sont trop rares. L'accès à un logement décent constitue un droit fondamental et pourtant, il n'est pas respecté. Le logement, c'est plus qu'un toit et des murs. »**

L'ASBL « La Traille » est fondée en 1982 sous l'impulsion de la conférence de Saint-Vincent de Paul d'Engis.

L'objectif était la mise en place d'une équipe professionnelle afin de répondre aux besoins des personnes précarisées. Six personnes ont été engagées afin de remplir diverses missions : remise en ordre administrative et sociale, colis alimentaires, garde-malade, petits travaux en tout genre, etc. Les activités de la Traille ont commencé le 1er février 1983.

Ce n'est que 10 ans plus tard que naît officiellement la maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfant(s).

²Service public Fédéral – sécurité sociale

* Anne Delépine, "Mal logement et pauvreté en Europe.", Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl), octobre 2016 <https://www.cvfe.be/publications/analyses/110-mal-logement-et-pauvrete-en-europe>

Notre action

Notre travail est construit autour de trois grands axes : l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement.



L'accueil

Nous travaillons 365 jours par an, 24h/24. Notre permanence téléphonique est accessible au public à tout moment du jour ou de la nuit.

Notre première mission est d'accueillir la personne en lui offrant une écoute active. Si notre capacité ou nos conditions d'hébergement ne nous permettent pas de répondre positivement à une demande, nous nous engageons à réfléchir avec la personne à ses ressources personnelles et à réorienter cette dernière vers les services les plus adaptés à sa situation.

L'hébergement

Notre seconde mission, et de loin la plus évidente, est l'hébergement.

Le sans-abrisme, le surendettement, le logis précaire (et/ou insalubre) et la séparation, divorce ou violence conjugale, sont à l'origine de la majorité des demandes d'aide.

Nous rencontrons de plus en plus souvent de personnes souffrant de problèmes psychologiques et/ou d'addictions.

De par son entrée au sein de notre maison, nous permettons à la personne de retrouver temporairement un toit sécurisé et sécurisant. Avant tout autre chose, nous nous devons de répondre aux besoins de base : lit, nourriture, chauffage, sanitaires, protection physique et psychologique.

Ce n'est qu'une fois ces besoins satisfaits que nous pouvons entamer notre dernière mission : l'accompagnement.

L'accompagnement

Plus que d'aider la personne à se réinstaller, nous la soutenons dans son objectif de retrouver une place, sa place, dans la société.

Il est dès lors primordial pour nous de distinguer l'assistantat de l'accompagnement :



Nous soutenons la personne dans son projet de vie, nous ne le construisons pas à sa place. De par nos méthodes de travail, nous favorisons l'autonomisation, la prise de conscience de ses propres compétences et la récupération de l'estime de soi. C'est en coordonnant l'action avec et autour de la personne que nous croyons avoir le plus de chance de mener à bien notre mission.

NOTRE PUBLIC

Notre « Maison » accueille des personnes en difficultés sociales. Nous hébergeons uniquement des femmes de 18 ans minimum (accompagnées ou non d'enfants) en période critique ou en danger à cause de problèmes familiaux ou conjugaux, ou encore parce que momentanément sans logement. Une jeune fille mineure, mère de famille ou enceinte, est considérée comme une adulte et peut également être accueillie.

Pour les enfants qui accompagnent leur maman : garçons jusqu'à 16 ans.

Notre Maison est actuellement agréée pour 32 lits et subventionnée pour 22. Nous avons augmenté notre capacité d'accueil de 10 lits qui sont attribués aux victimes de violences conjugales ou violence intra familiales.



L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec une possibilité de dérogation de 3 x 3 mois si la situation le nécessite), et nous répondons à toutes les demandes.

Nous accueillons également des personnes avec des troubles mentaux et/ ou des dépendances avec une obligation de soins (traitement médicamenteux et/ou psychologique). Si elles s'y opposent, nous nous déclarons incompétents et nous les orientons vers les organismes spécialisés. En effet nous n'avons pas le personnel requis.

Sans-abrisme

« Une personne sans-abri est une personne qui ne peut temporairement accéder à un logement à usage privatif adéquat ou le conserver à l'aide de ses propres ressources ³».

Les problématiques amenant au sans-abrisme sont les suivantes : endettement, revenus précaires, séparation, rupture familiale, familles monoparentales, assuétudes, insalubrité, troubles de la santé, etc.

Nous observons que les difficultés rencontrées sont régulièrement multiples et concernent toutes les tranches d'âges. Nous constatons que les personnes hébergées au sein de notre maison d'accueil sont fortement isolées socialement (système familiale toxique, précaire ou encore éloignement volontaire du milieu).

Le sans-abrisme concerne également des personnes dites marginalisées et qui ne sont pas forcément demandeuses d'aide (hébergements en maison d'accueil rares ou de courte durée).

Malgré le passage en maison d'accueil, la problématique du logement perdure : augmentation du coût de la vie (loyers et énergies trop coûteux), exigences des propriétaires, surpeuplement, insuffisance des logements sociaux, compositions familiales, délais administratifs pour les aides aux logements, ...

Cependant, il existe depuis janvier 2023 une allocation d'attente aux logements (AAL). C'est une aide financière mensuelle accordée par le SPW afin d'aider les ménages à trouver un logement correct. Ce montant s'élève à 125€/ mois, plus 20€ s'il y a un enfant à charge (qui peut être doublé si l'enfant porte un handicap).

³ <https://www.ama.be/>

Violences intrafamiliales

En 2006, les Ministres fédéraux, régionaux et communautaires ont adopté une définition unique des violences conjugales :

« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale [...] »

La violence conjugale ne se résume pas à un acte physique. Elle s'exprime également à travers d'autres comportements tels que les insultes, les injures, l'humiliation, le harcèlement, la privation financière, etc. L'agresseur utilise des stratégies d'intimidation, de peur, de menace pour soumettre l'autre, met en péril son intégrité physique, psychologique afin d'asseoir son pouvoir. Les actes sont répétitifs, souvent quotidiens.

Selon les estimations mondiales de l'OMS, 35% des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles le plus souvent de leur partenaire intime. En Belgique, plus de 40 000 plaintes sont déposées chaque année pour des faits de violence intrafamiliale physique, psychologique ou sexuelle. Bien qu'aucune statistique officielle n'existe pour appréhender le phénomène de la violence conjugale, nous pouvons dire qu'en 2022, 23 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint ainsi que 6 enfants.⁴ Dans près de 50% de ces situations, le couple avait divorcé ou était en instance de séparation.

Contrairement aux idées reçues, la rupture n'arrête pas le processus de domination conjugale mais constitue au contraire une période particulièrement dangereuse notamment lorsque des enfants unissent les partenaires. Dans l'ouvrage « *Violences conjugales : un défi pour la parentalité* »⁵, Edouard DURAND l'illustre parfaitement par ces mots : « En

⁴Blog stop féminicide

⁵ « Violences conjugales : un défi pour la parentalité », Karen SADLIER, DUNOD, 2015

outré, la co-parentalité impose la persistance d'un couple parental malgré la séparation du couple conjugal. Dans un contexte de violences dans le couple, cette « nostalgie de l'indissolubilité » (selon la formule du doyen Carbonnier) est susceptible de conforter l'auteur des violences dans l'emprise qu'il entend exercer sur la mère et les enfants. »

L'auteur ne peut supporter que la victime existe sans lui. Cela entraîne chez lui un sentiment de détresse et d'angoisse important l'amenant parfois à tuer son ex-conjointe et/ou les enfants ainsi qu'à se suicider.

La couverture médiatique de ces faits « divers » reste encore à l'heure actuelle hautement préjudiciable pour la compréhension du phénomène de violence conjugale. A de trop nombreuses reprises, les termes de « conflits conjugaux », « de différents familiaux », « de crimes passionnels » sont utilisés au détriment de « féminicides et infanticides ».

Convention d'Istanbul et recommandations du GREVIO

Le 11 septembre 2012, la Belgique a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (communément appelée *Convention d'Istanbul*). Cette dernière se construit autour de 4 piliers centraux : la prévention, la protection, les poursuites et les politiques coordonnées⁶. Par sa ratification le 14 mars 2016, la Belgique s'est engagée à faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité nationale.

En 2020, un groupe d'experts indépendants chargés de veiller à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (GREVIO) a publié un premier rapport d'évaluation et a notamment relevé ceci : « [...] *Cependant, les refuges et les maisons d'accueil en Wallonie ne sont pas en nombre suffisant et ne couvrent pas la totalité du territoire, surtout dans les zones rurales. [...] Des problèmes d'accessibilité se posent en outre pour certains groupes de femmes, telles que les mères ayant des garçons de plus 12 ans et les femmes âgées, ainsi que pour des femmes particulièrement vulnérabilisées telles que les femmes souhaitant sortir de la prostitution ou les femmes en situation de handicap. [...]* » Dans les 11 recommandations nécessitant une action immédiate, le GREVIO exhorte le gouvernement belge à « *garantir aux victimes de toutes les formes de violence couvertes par la Convention d'Istanbul et à leurs enfants, quels que soient leur situation ou leur statut, l'accès à des services de soutien spécialisés et à des refuges spécialisés, répartis selon une distribution géographique adéquate.* »

⁶ <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/>

Suite à un appel à projet du Service Public de Wallonie afin d'augmenter les places d'accueils pour des victimes de violences intrafamiliales en mai 2021, la Traïlle a bénéficié d'un subside d'un montant de 70.000 euros (renouvelé en 2022). Celui-ci a permis la création et l'encadrement de 10 nouvelles places. En 2022, ces dernières nous ont permis d'accueillir 28 victimes (10 femmes et 18 enfants) dont 6 familles dans une situation d'urgence.

Malheureusement, les demandes d'hébergement continuent à être largement supérieures aux possibilités d'accueil. Nous avons été contraints cette année de refuser 463 personnes dont 173 étaient victimes de violences intrafamiliales. Dans plus de 40% du temps, nous ne serons en mesure de répondre à la demande des victimes que 1 à 2 mois après leur sollicitation (contre seulement 28% endéans 2 semaines). Lors de notre reprise de contact, nous sommes confrontés 1 fois sur 5 à l'incapacité totale d'entrer en relation avec les victimes (numéro plus attribué ou messagerie). 26 femmes n'ont pas souhaité être inscrite sur notre liste tant leur situation était critique.

Les enfants victimes de violences intrafamiliales

Si la violence conjugale a mis du temps pour sortir de l'ombre, l'impact de la violence conjugale sur les enfants met du temps à se faire connaître. A ce sujet, beaucoup de questions interpellent et restent ouvertes : Comment aider ces enfants ? Comment évaluer la qualité des liens parents-enfants ? (Faut-il les préserver et/ou les restaurer ?), Comment « mesurer » l'impact de la violence conjugale sur les enfants ? Etc. L'exposition de l'enfant à la violence conjugale est maintenant reconnue comme de la maltraitance.



De nombreuses conséquences peuvent être observées quand l'enfant est propulsé au sein du couple conjugal dysfonctionnant car la violence conjugale ébranle la sécurité de l'enfant et menace ses besoins fondamentaux, son bien-être et l'intégrité de sa famille voire sa propre intégrité physique. L'impact de la violence conjugale sur l'enfant dépend notamment

de la violence des faits et de la répétition de ceux-ci, du pouvoir de s'y soustraire physiquement ou psychologiquement, de l'âge de l'enfant lors des faits, de la relation parents enfants. L'exposition des enfants à la violence conjugale n'a pas le même impact sur tous, les difficultés peuvent s'exprimer sur de nombreux plans.

En 2022, 58 enfants victimes de violences conjugales ont été hébergés avec leur maman au sein de notre maison d'accueil. Les deux tiers avaient moins de 6 ans au moment de leur arrivée.

L'information et le travail en réseau

Dans la majorité des situations que nous rencontrons, les victimes ne sont que partiellement conscientes des violences qu'elles ont subies et des impacts psycho traumatiques inhérents. Elles se questionnent régulièrement sur le pourquoi leur relation fusionnelle avec leur partenaire s'est progressivement transformée, sur leur éventuelle part de responsabilité, sur les motivations qui les ont poussées à poursuivre la vie de couple et sur les impacts sur leurs enfants.

C'est dans un objectif de répondre à leurs interrogations et au-delà que l'animatrice et la responsable violence intrafamiliale ont mis en place depuis 2013 un Groupe de travail violence conjugale composé de 6 séances de deux heures. Cet atelier est ouvert à toutes et non obligatoire. Au 31 décembre 2022, il avait été présenté 15 fois et avait comptabilisé 62 participantes.

Nous croyons également dans une prise en charge globale et coordonnée autour de la victime et de ses enfants. Pour se faire, nous collaborons étroitement avec de nombreux services. Depuis plus de 10 ans également, nous travaillons avec une avocate spécialisée en droit de la famille et en violence conjugale. Durant l'année 2022, elle a notamment rencontré 25% des victimes et impulsé plusieurs procédures de séparation et de garde d'enfants.

ANXIETE / AGRESSIVITE/ HYPERACTIVITE / DEPRESSION / RETARD

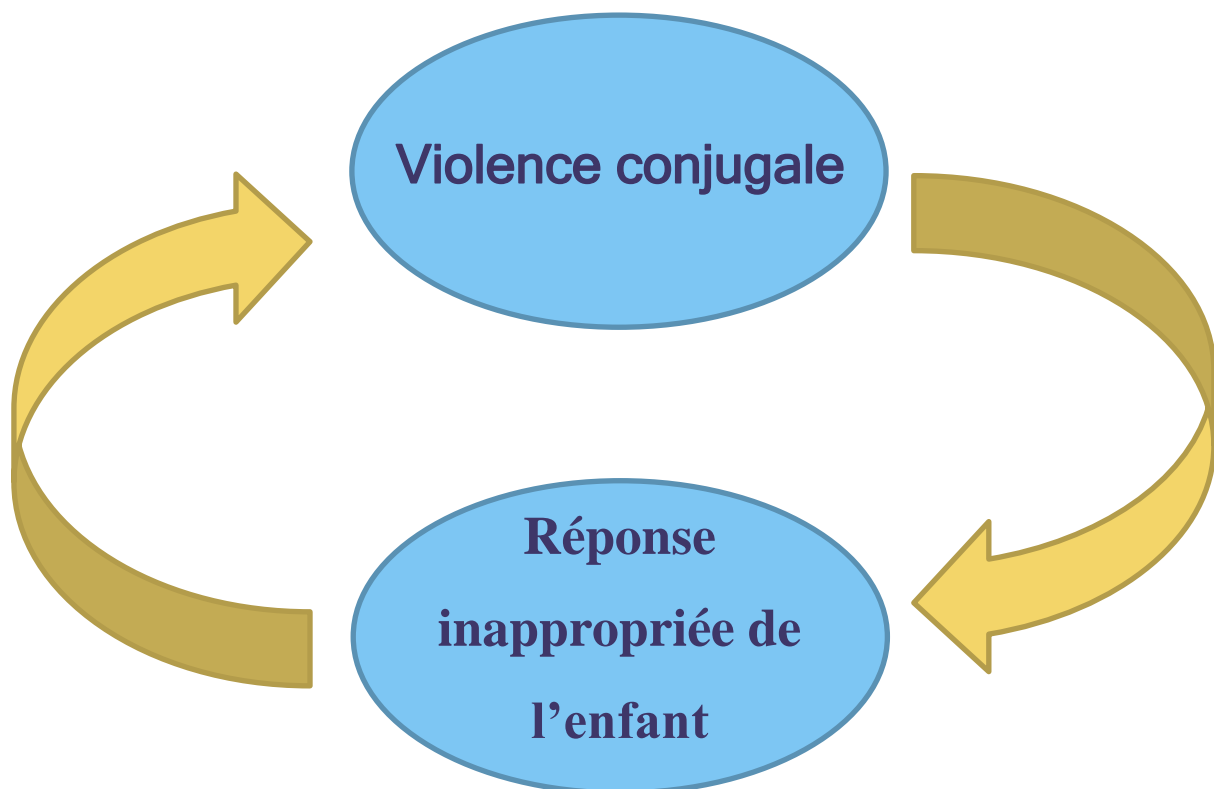
Citons quelques exemples : l'anxiété, l'agressivité, l'hyperactivité, la dépression, un retard sur le plan relationnel, émotionnel, cognitif et physique, des conflits de loyauté, la parentification (violation des frontières intergénérationnelles), une problématique

d'individuation, un repli sur soi et l'intériorisation des difficultés, la culpabilité, un sentiment d'impuissance, etc.

Certains mécanismes de protection mis en place chez les parents par exemple : le déni et la dissociation (déconnexions=anesthésie) permettent d'atténuer la terreur, la douleur et empêchent de reconnaître les conséquences de la violence pour eux-mêmes mais également pour l'enfant.

Si nous regardons les choses sous un angle systémique, il semblerait donc, que la violence conjugale crée des réponses inadaptées de la part de l'enfant.

Ces réponses inadaptées, acquises dans ce contexte, provoquent un stress supplémentaire dans la relation conjugale. Cela occasionne chez les parents des réponses inadéquates face aux besoins de l'enfant : moins de disponibilité, diminution de la capacité à assumer adéquatement son rôle, diminution de l'estime de soi, impact sur la santé physique et mentale, d'où une augmentation des réponses inappropriées chez l'enfant. C'est une spirale sans fin.



Les facteurs qui contribueraient à protéger l'enfant des conséquences de la violence conjugale seraient : un **attachement premier** à une figure parentale sécurisante (ou quelqu'un qui fait office de figure d'attachement), la **capacité des parents à rester dans leur rôle** malgré la violence vécue dans le couple et à entendre et **reconnaître l'enfant dans son vécu** (empathie), la richesse de son **réseau social** (proche ou élargi). Les satisfactions positives que l'enfant peut en retirer lui permettraient de conserver une image positive de lui, un sentiment de compétence et donc une capacité de résilience.

Dans l'accompagnement que nous pouvons offrir à ces enfants, si on veut comprendre leurs difficultés et diminuer leur détresse, il est important de tenir compte de leur point de vue quant à la violence conjugale à laquelle ils sont exposés. Tout en gardant à l'esprit que (vu les traumatismes vécus) les silences qui souvent les entourent ainsi que la paralysie de la pensée souvent engendrée, c'est souvent difficile de mettre des mots sur ce qui se passe, et cela représente parfois un obstacle insurmontable.

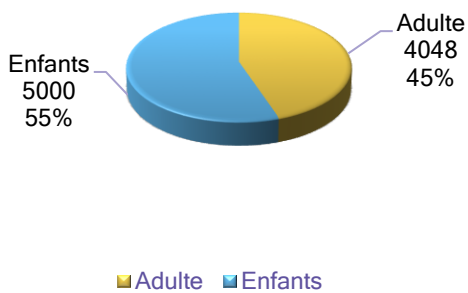
Il reste important de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs de terrains pour endiguer ce phénomène, avoir des réseaux efficaces et des prises en charge ciblées.

Données statistiques

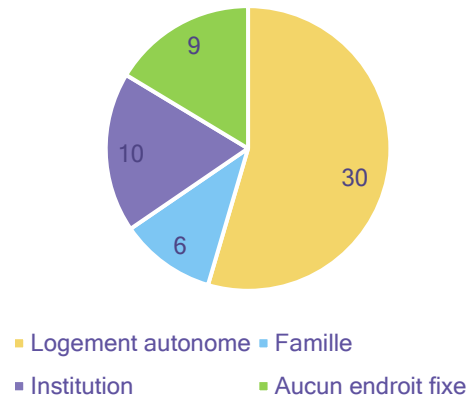
Du 01/01/2022 au 31/12/2022, nous avons hébergé **61** dames et **83** enfants pour un total de **65** séjours et **9048** nuitées. La durée moyenne d'un séjour est de **71** jours.

Le taux d'occupation est de **77,47%** et nous avons eu **0** suivi post-hébergement

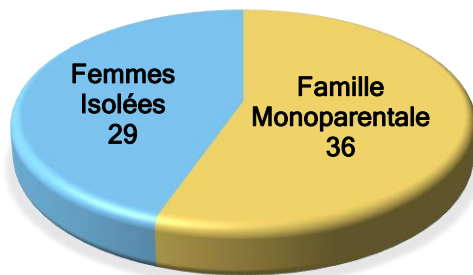
Nombre de nuitées (en jours)



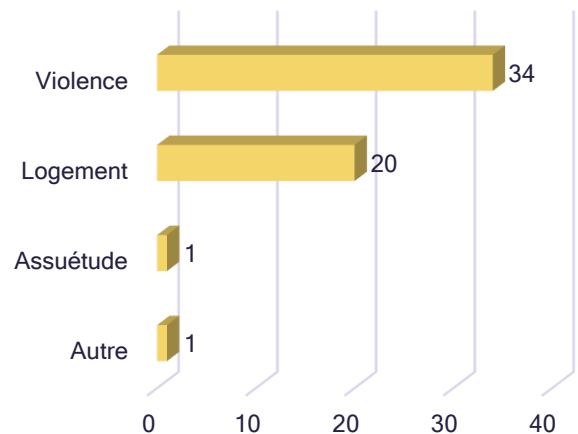
Provenance



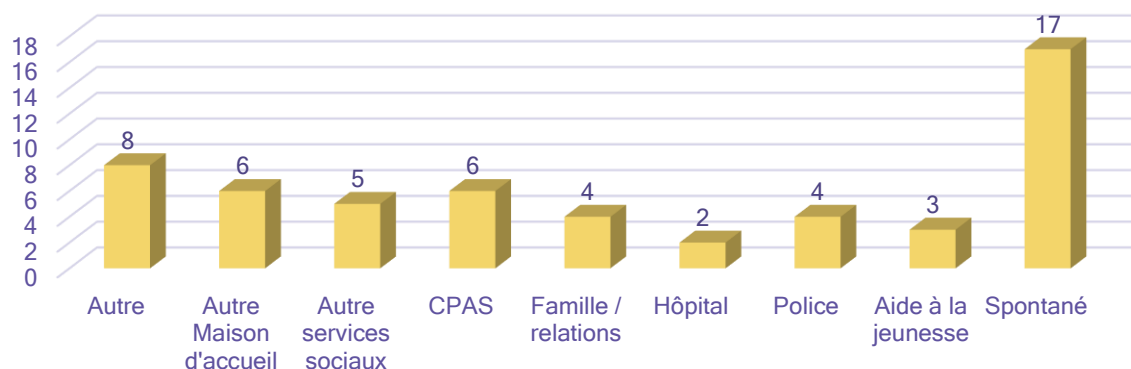
COMPOSITION DES FAMILLES

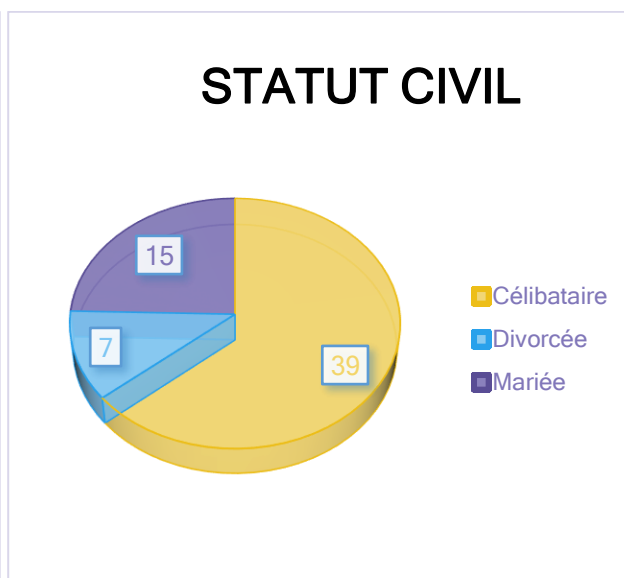
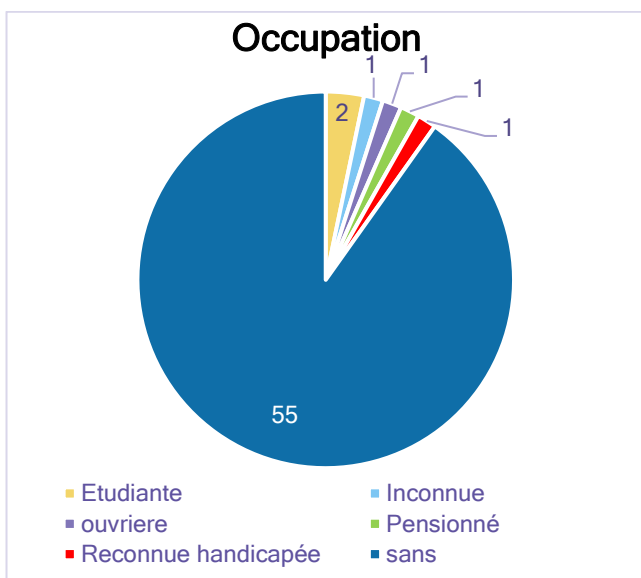
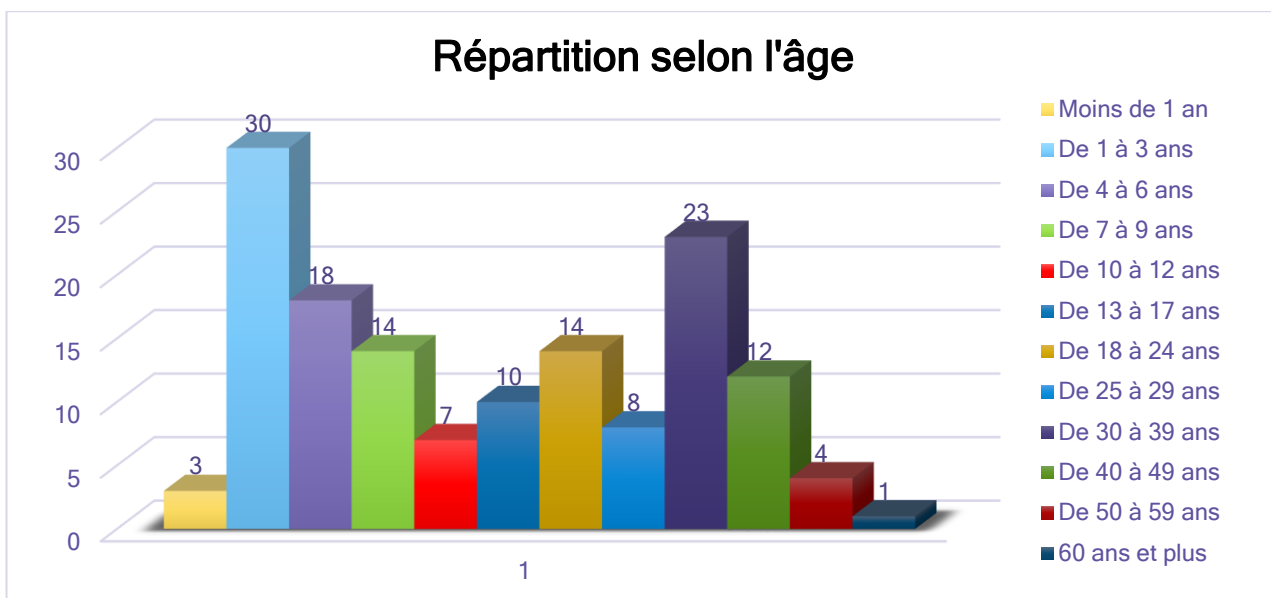
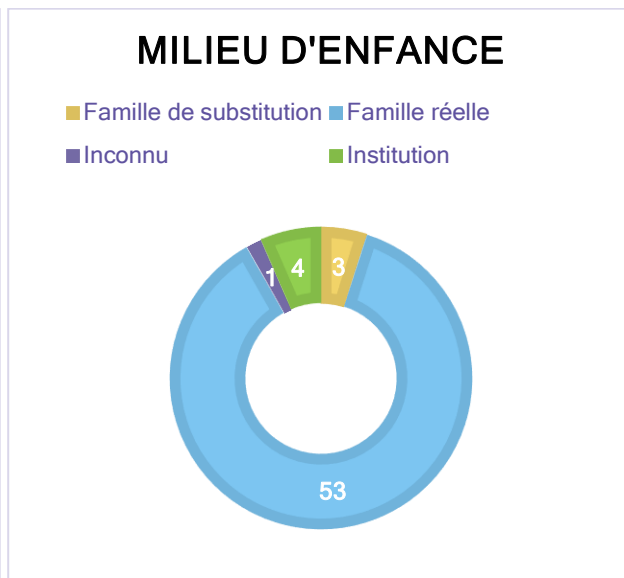
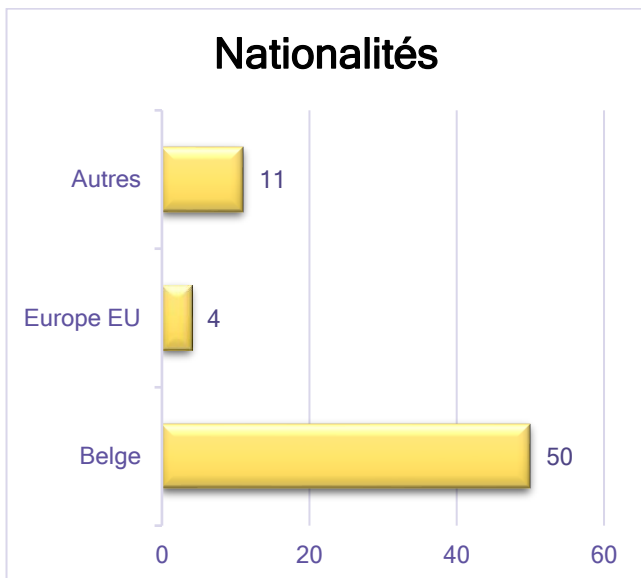


Motifs d'entrée (Plusieurs possibilités)

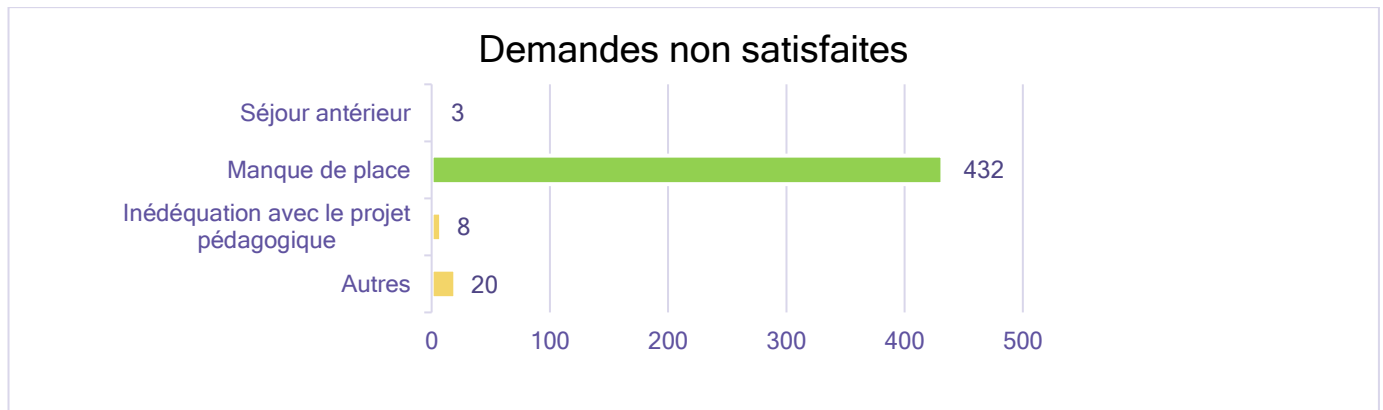


Filière d'accès





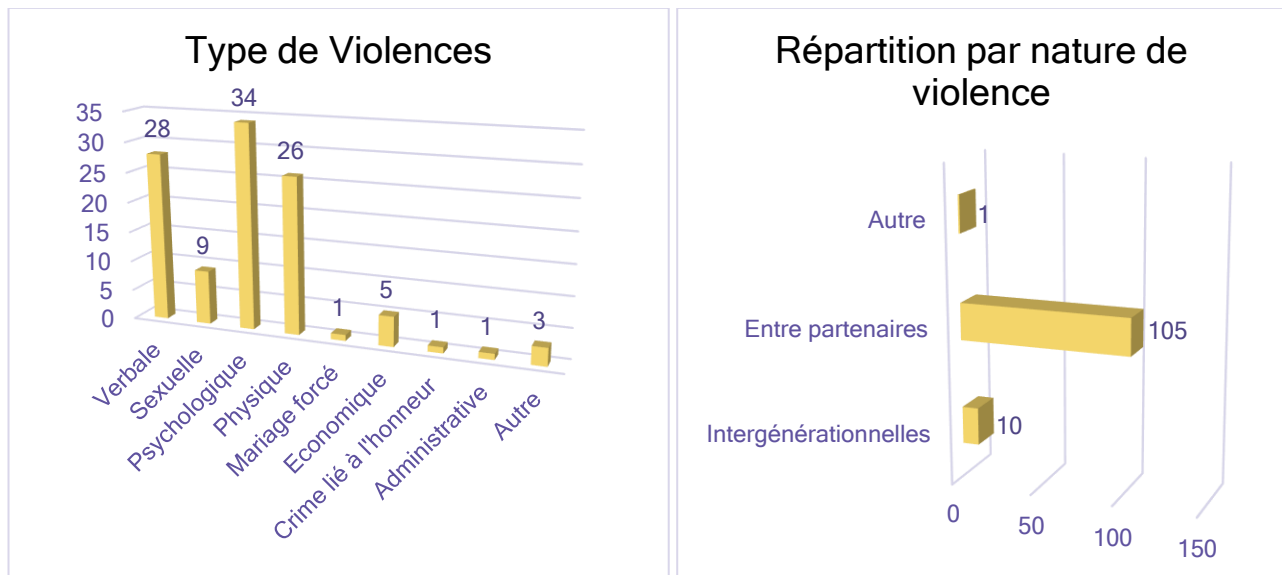
Demands non Satisfaites :



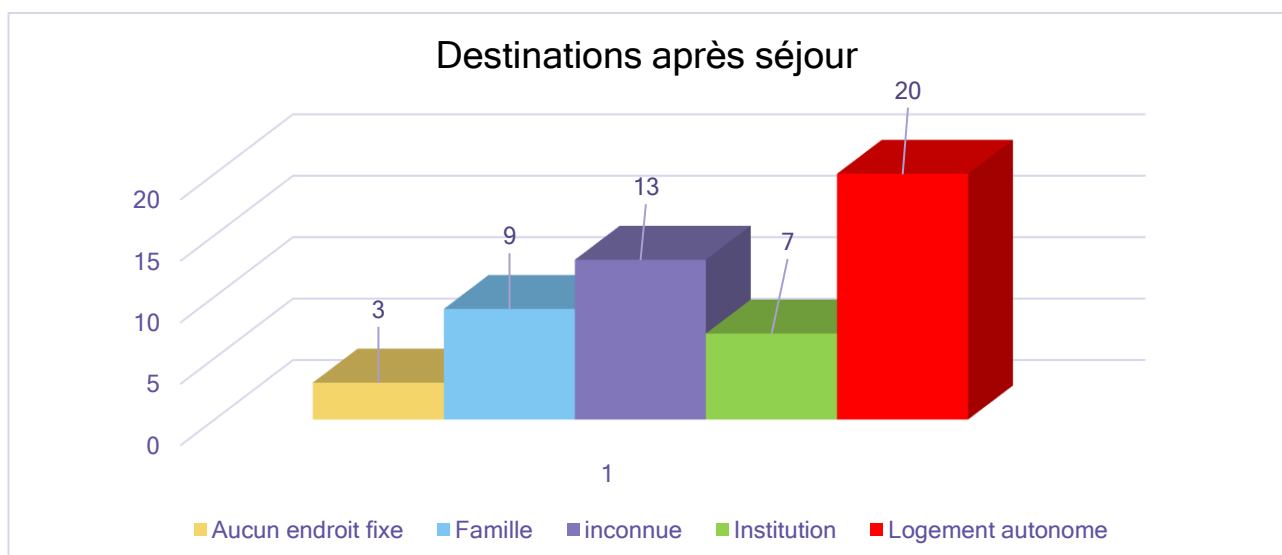
Violence(s) :

Nombre de nuitées adultes pour les séjours sujets à violence : **1886**

Total des adultes confrontés à la violence : **53%**



Destinations après séjour :



Transit

Nous disposons de **3** « *appartements de transit* » qui permettent d'accueillir celles de nos hébergées en besoin d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision d'un membre du service social de l'Association, indépendant du service social de la Maison d'accueil.

La « mise à disposition » de ces logements se fait selon la procédure arrêtée par la Région Wallonne, à savoir une « **Convention** de mise à disposition précaire d'un logement de transit » en bonne et due forme indiquant les obligations et droits du bailleur et de l'occupant. La durée d'occupation est de six mois, éventuellement renouvelable pour une durée de six mois. Les parties conviennent que ladite convention ne constitue en aucun cas un titre de bail. Elles font de cette clause un élément substantiel sans lequel la convention ne peut être conclue.

Les personnes qui occupent les logements sont les résidentes de notre Maison d'accueil qui souhaitent bénéficier d'un plan d'accompagnement social afin de continuer et perfectionner la réinsertion commencée au sein de la Maison.

Durant l'année 2022, **7** « familles » y ont été domiciliées (**7** adultes et **4** enfants.)

Ce qui représente **1353** nuitées dont **944** nuitées adultes et **409** nuitées enfants.

Les destinations des personnes sorties des logements de transit : **1** en logement privé et **3** en logement social / AIS

Au 31/12/22, il reste au sein des logements 3 familles (**3** adultes et **3** enfants).

Témoignage d'une ado qui accompagne sa maman :

Jeune fille de 13 ans que nous appellerons « Mousse » arrivée le 15 novembre 2022.

« Je ne savais pas que j'allais venir en M.A, la police est arrivée et nous a amenées ici maman et moi. J'ai ressenti de la peur par ce qui venait de se passer à la maison et par la violence des policiers.

Arrivée ici, j'ai eu un peu peur de ce qui allait nous arriver à maman et moi et de l'endroit où on resterait. Nous avons été installées dans une chambre. A certains moments, je ressentais des angoisses jusqu'à en avoir des crampes au ventre et des nausées. Ceci serait dû au stress. »

Mousse a eu envie de rencontrer les gens de la maison pour se changer les idées car elle ne se sentait pas très bien. Cela s'est bien passé mais sa maman préférait rester dans la chambre et avait envie de s'isoler. « Au final, elle est venue avec moi pour ne pas me laisser toute seule. »

« Au niveau de l'école c'est plus compliqué car je dois me lever à 06h30' et prendre le bus à 07h18' alors qu'avant je me levais à 07h30 et partais à 07h55'. L'école a été prévenue de mon arrivée en M.A mais pas par moi, au final je m'en foutais un peu car ce n'est pas de ma faute si je suis ici. Le fait de venir ici n'a rien changé sur mes notes scolaires, que du contraire, elles sont en augmentation. C'est juste un peu compliqué pour les devoirs car il n'y a pas beaucoup d'espace. »

« Aujourd'hui, cela fait 3 mois que je suis arrivée. Je me sens à l'aise dans la maison, même si je trouve qu'il y a des gens gentils et d'autres bizarres. Malgré cela, je me sens bien ici et en sécurité. »

NOS PRATIQUES

Admission et réorientation

Lorsqu'une demande d'hébergement nous parvient, nous l'inscrivons sur la liste d'attente et nous recontactons la personne en fonction des disponibilités, puis nous fixons un entretien préalable. Celui-ci consiste en une première rencontre entre la personne alors en recherche d'une place d'accueil et des membres du personnel. L'objectif est d'évaluer la situation de manière globale afin de savoir si nous sommes à même d'apporter une aide adéquate à la personne. Il s'agit également de présenter notre règlement d'ordre intérieur.

Si l'entretien est concluant, l'entrée à la maison d'accueil se fait généralement dans les plus brefs délais.

S'il ne l'est pas, et dans la mesure du possible, nous réorientons la personne vers un service adapté.

Plus rarement, et suivant les disponibilités, nous pouvons accueillir une personne dans l'urgence sans entretien préalable quand le danger de la situation le nécessite (*exemple* : écarter des enfants du domicile lorsqu'il y a soupçon d'abus sexuel). La situation de la personne sera évaluée et le cas échéant orientée vers une structure adaptée.

Nous sommes joignables par téléphone, mail ou physiquement à la maison d'accueil 24 heures sur 24, 365 jours par an.



042754750



maison.accueil@latraille.be

- www.latraille.be



Rue Joseph Wauters, 19 – 4480 ENGIS (siège social)

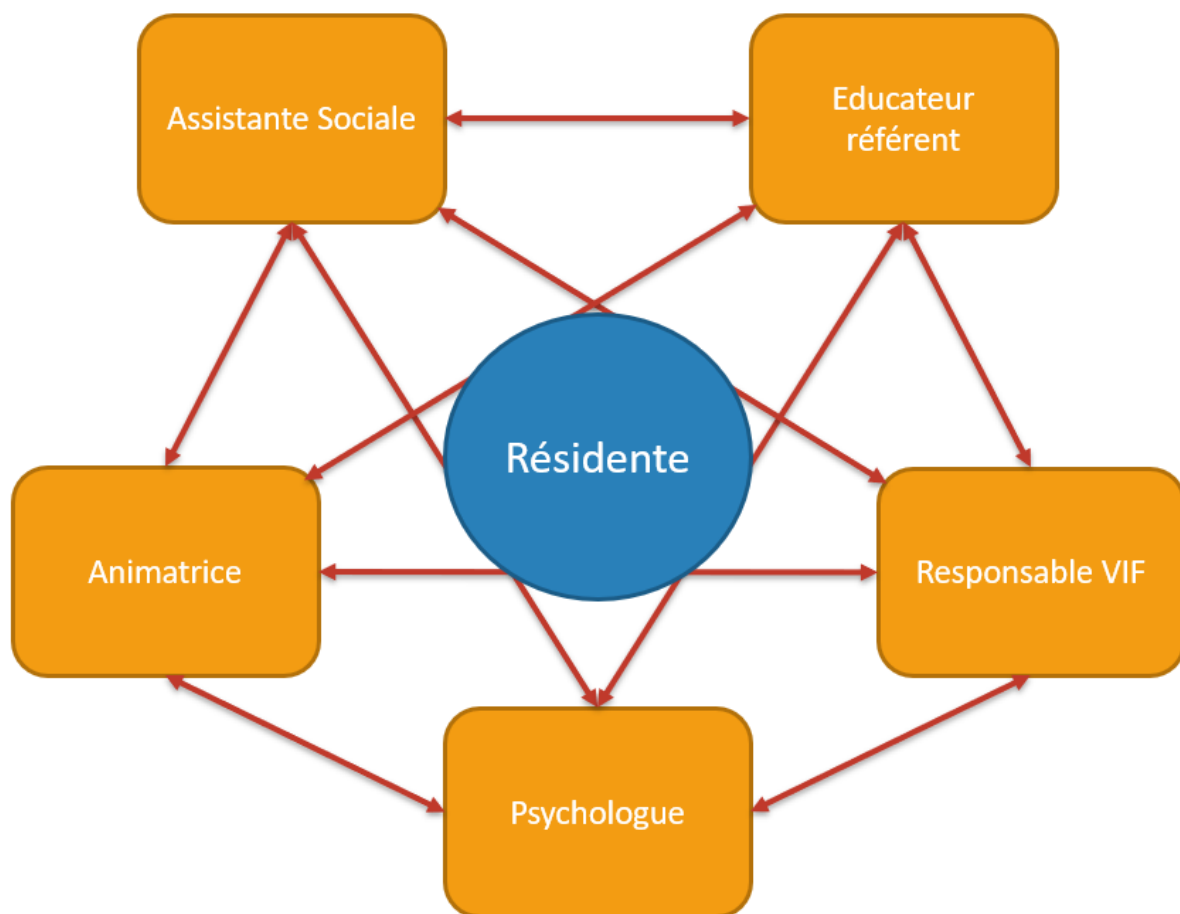
Collaboration

Après la première étape d'accueil, nous allons constituer autour et avec la personne un réseau de collaboration interne : assistante sociale, éducatrice référente, psychologue, responsable violence intrafamiliale et animatrice vont intervenir de façon systémique dans la situation.

Bien que nous ayons chacun(e) nos missions spécifiques, nous sommes convaincu(e)s de la nécessité du travail en réseau tant au sein de l'établissement qu'avec les intervenants extérieurs.

La personne doit être au centre de notre intervention. C'est son projet de vie qui va constituer le terreau de notre travail.

Nous allons intervenir et soutenir la personne dans une multitude de domaines : administratif, financier, éducatif, parental, psychologique, juridique, etc.



Axes de travail

- Remise en ordre administrative et financière :

Les personnes hébergées arrivent régulièrement à la maison d'accueil avec une situation administrative et/ou financière complexe : carte d'identité périmée, sanction au chômage, radiation au registre de la population, suspension des allocations familiales, etc. La première mission de l'assistante sociale consiste à rétablir une situation administrative saine et à permettre à la personne d'obtenir différents droits sociaux (exemples : revenu d'intégration sociale, adresse de référence, statut BIM).

- Soutien à la parentalité :

En collaboration avec l'équipe éducative et la psychologue, la personne va se réapproprier son rôle de mère et sa position parentale. Il arrive la maman doute de sa capacité, compétence à prendre en charge ses enfants. L'équipe va dès lors accompagner physiquement et psychologiquement la mère dans ses prises de positions, renforcer celles-ci auprès de l'enfant, soutenir dans les soins quotidiens ou encore travailler la relation mère enfant par des ateliers/jeux. Pour d'autres, l'illettrisme, la barrière linguistique ou les troubles mentaux peuvent entraîner des freins dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants.

- Accompagnement psychologique :

L'entrée en maison d'accueil est un grand bouleversement autant pour les adultes que pour les enfants. Comme nous le disons souvent, « personne n'arrive en maison d'accueil par choix ». L'accompagnement psychologique permet à la fois de travailler sur le vécu bien souvent traumatique des personnes hébergées (violence conjugale, inceste, sans-abrisme,...) mais également sur la difficulté de la vie communautaire. Vivre avec des personnes inconnues, dont les valeurs, l'éducation, la culture diffèrent des siennes, peut entraîner des tensions voire des conflits. La psychologue rencontre au minimum une fois toutes les personnes hébergées. L'accompagnement psychologique n'est pas obligatoire.

- Accompagnement dans la recherche logement et /ou emploi :

L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec possibilité de prolongation dans certaines conditions). L'objectif final, quelle que soit la raison qui a amené à faire une demande au sein de notre centre, est de trouver un logement. L'éducatrice référente va aider la résidente dont elle suit le dossier étroitement à s'inscrire dans les sociétés de logements sociaux et dans les agences immobilières sociales, à chercher sur Internet des logements correspondant à sa situation financière, à se présenter par téléphone et à demander des informations pertinentes aux propriétaires... L'éducatrice référente soutient aussi la personne dans sa recherche d'emploi ou de formation en suivant ses objectifs.

- Information sur les droits des victimes :

Très souvent, les victimes n'ont pas ou peu de connaissances de leurs droits. Notre objectif est d'apporter un éclaircissement à celles-ci (dépôt de plainte, introduction d'une procédure devant le tribunal de première instance, contact avec les services d'aide aux victimes, mise en relation avec une avocate spécialisée, partenariat avec des services spécialisés en droit des étrangers, etc.) afin qu'elles puissent décider en toute connaissance de cause de la suite qu'elles souhaitent apporter à leur situation.

- Accompagnement dans les tâches quotidiennes (repas, courses, nettoyage...) :

L'équipe éducative travaille principalement « sur le terrain » en accompagnement des personnes hébergées. Leurs tâches (un planning des tâches est réalisé une fois par semaine) sont aussi variées que d'apprendre à établir un budget courses, à préparer un repas ou nettoyer des pièces communes, à apporter des soins aux enfants (bain, nourriture, préparation d'un biberon), à éviter le gaspillage alimentaire, à sensibiliser au tri des déchets ou à organiser une chambre.

- Soutien émotionnel lors des audiences et dépôts de plainte :

Lorsqu'une victime a décidé de porter plainte ou d'engager une procédure juridique, elle se retrouve confrontée à des situations qui peuvent raviver sa mémoire traumatique. La présence de la personne de référence en matière de violence intrafamiliale a pour objectif de soutenir émotionnellement la personne et de la ramener à la réalité du moment présent.

- Mise en place d'un réseau professionnel autour de la personne hébergée :

Étant donné que notre intervention est limitée dans le temps, nous nous devons de chercher des partenaires extérieurs qui joueront le rôle de relais auprès de la personne. Il est important que le travail entamé lors de l'hébergement se poursuive à la fin de celui-ci. (CPAS, suivi psychologique, ONE, etc....)

- Ateliers créatifs, éducatifs et récréatifs adultes et enfants :

L'animatrice a pour mission de créer et d'animer des ateliers multiples : ciné-débat, massages, dynamique de groupe, ateliers créatifs/administratif, groupe de travail violence conjugale, jeux de table, etc. Certains ateliers sont obligatoires mais la plupart s'organisent avec les personnes demandeuses. Le travail avec l'animatrice se fait en parallèle de celui plus formel de l'assistante sociale ou de l'éducatrice référente.

- Mise en place de procédures de médiation de dettes ou d'administration provisoire :

L'endettement est une problématique de plus en plus présente chez les personnes que nous accueillons. Nous cherchons avec la personne la meilleure solution possible : médiation de dettes, règlement collectif de dettes, mise sous administration provisoire...

Animations :

Nous accordons une place toute particulière aux animations. Nous pensons que l'implication dans des ateliers tant éducatifs que récréatifs permet aux personnes d'avoir accès à des sensations, émotions, informations bien souvent cachées ou tues.

Cela permet également d'avoir un impact positif sur la dynamique de groupe et la relation avec l'équipe.

L'année 2022 est l'année du « relancement » des collaborations et des nouvelles perspectives.

Des ateliers ont été maintenus et de nouveaux ont été lancés et réfléchis.



En effet, les ateliers permettant d'aborder l'estime de soi qui avaient été créés durant la période du covid ont pu être proposés.

Si nous faisons le bilan sur cette année, nous avons pu mettre en place :

- 14 ateliers « Administratif »

Ces ateliers se font en groupe et en individuel. Ensemble, nous réfléchissons et mettons en œuvre l'organisation d'une farde pour les documents administratifs. Et en individuel, nous continuons l'aménagement de la farde et le rangement des documents avec chaque personne.

- 2 « Ciné-débats »

En groupe, nous regardons un film à thème et ensuite nous échangeons sur ce qui a été vu et ressenti durant la projection.

- 1 cycle de 6 séances « Estime de soi »

Ce sont des ateliers à travers lesquelles les dames réalisent différents exercices de réflexion sur elles-mêmes et sur leur parcours. Tout au long des séances, une théorie ainsi qu'une pratique sont apportées aux dames afin de les outiller au mieux dans la compréhension de leurs réactions et pour une reprise en main plus consciente de leur situation.

- 7 ateliers « Dynamique de groupe »

Ces ateliers permettent d'échanger en groupe sur différents thèmes tels que la place de la femme dans la société, remettre en route ses objectifs de vie, les émotions, ... Le but étant d'apprendre à connaître l'autre mais également prendre un temps de réflexion pour soi.

- 1 cycle de 6 séances « Violence conjugale »

Durant les ateliers, nous abordons les différents types de violence conjugale, le cycle de la violence, l'escalade, les psycho traumatismes, les enfants, les auteurs, la (re)construction et (re)connexion, ... Chaque atelier a été mis en place pour permettre aux participantes de connaître mieux la problématique complexe de la violence conjugale.

- 7 ateliers « Créatif »

En collaboration avec la Maison de la Poésie, nous proposons des ateliers où nous utilisons plusieurs techniques d'expression artistique afin de permettre à chacune de pouvoir s'exprimer par sa créativité.

- Des jeux de table

Moment amusant et d'échange par le biais de jeux de table ludiques.

- Des massages et soins

Ces moments offrent une petite parenthèse de douceur et de prise de conscience de l'importance de prendre soin de soi.

- Des projections de films pour les enfants

- 3 venues des étudiantes en pédicure médicale de l'école Mathieu

- 2 ateliers « Bien Vivre Ensemble »

La vie en communauté est une difficulté en plus des situations compliquées vécues par les dames. Ces ateliers permettent de pouvoir aborder ces moments difficiles et de trouver des solutions pour améliorer la compréhension dans le groupe, le respect, l'empathie, ...

- 2 cycles de 4 séances « Emploi »

Ces ateliers permettent d'informer sur les différents services existants ainsi que pour leur expliquer comment fonctionne une offre d'emploi et comment y répondre (CV et lettre de motivation). Durant les séances, divers exercices sont proposés aux résidentes afin qu'elles apprennent à mieux se connaître et donc à mieux cibler leurs objectifs....

- 5 ateliers Lecture

Apporter un moment privilégié aux enfants par le calme de la lecture, la manipulation de livres, ...

- 3 Moments détente pour les enfants

Dans une ambiance calme et feutrée, nous prenons le temps d'un moment zen afin de pouvoir se poser après une journée bien chargée.

- Présence d'une esthéticienne sociale

Melissa une ancienne hébergée est venue en stage et hors stage faire des soins et des ateliers esthétiques pour les dames .

- Atelier soin du visage :

Presque chaque mois, deux éducatrices proposent un atelier « soin du visage » aux résidentes. Celui-ci est fait à partir de produits naturels et peu coûteux afin que les dames puissent le reproduire chez elles sans difficulté. C'est un moment de déconnexion pour les résidentes où grâce à la musique douce, au cadre chaleureux et aux soins, le lâcher prise est au rendez-vous.

- Devoirs :

Plusieurs membres de l'équipe suivent les enfants ayant des devoirs afin de leur apporter un soutien dans leur scolarité. A travers ces accompagnements, le personnel peut repérer les lacunes des enfants comme leur évolution. En effet, il est parfois difficile voire impossible pour les mamans de soutenir leur(s) enfant(s) dans cette tâche (analphabétisme, famille nombreuse,...).

- **Activités du mercredi :**

Dans la mesure du possible, des éducateurs mettent diverses activités en place le mercredi avec les enfants (bricolages, cuisine, jeux, décorations du centre avec leurs créations, animations extérieures quand le climat le permet, ...).

Cette année, nous avons pu effectuer **3 sorties en groupe** :

- Domaine Provincial de Chevetogne durant les grandes vacances.
- La balade contée au Château de Moha au mois de septembre sur le thème «*R(o)ugir*».
- Une sortie bowling et une promenade sur le marché de Noël en décembre.

Ainsi que plusieurs animations spéciales :

- Une chasse aux Œufs organisés pour les enfants
- 1 soirée Halloween avec ramassage de bonbons pour les enfants.
- Venue de Saint-Nicolas avec distribution de cadeaux pour les enfants.
- Un repas spécial de Noël pour les résidentes.
- Décoration de la maison avec les enfants et résidentes en fonctions des fêtes et évènements de l'année

Autre :

- Un don des scouts de la 14VM de Saint-Georges.

Voici quelques souvenirs :

- Poèmes rédigés par nos hébergées en se partant de la chanson de Jacques Brel « Les cœurs tendres » :

Celles-là ont le cœur si gracieux que la lumière perce les yeux. Celles-là ont le cœur aussi silencieux que le souffle d'une prière.

Celui-là a le cœur si humble que la chaleur adoucit la peine.

Ceux-là ont le cœur si connecté que les chemins de la vie renforcent leur amour, si connecté que l'éternité soit à leurs pieds.

- Les déesses de la terre :



- Atelier soin du visage :



Et pour l'année prochaine :

Des nouvelles collaborations sont en réflexion pour compléter les séances sur l'estime de soi.

Des ateliers « Self défense » débuteront début d'année 2023 et les ateliers « Maman-enfant » seront programmés durant l'année.

Comme chaque année, nous maintenons les recherches de nouveaux outils, de nouveaux thèmes et de nouvelles réflexions pour les différents ateliers.

Fin de séjour

Durant toute la durée d'hébergement, nous travaillons avec l'objectif de (ré)insertion sociale de la personne. Nous axons notre prise en charge à la fois sur le développement interne de la personne (estime de soi, confiance en soi, compétences parentales / professionnelles / personnelles) et externe (mise en place d'un réseau professionnel).

Nous ne disposons pas actuellement de l'agrément ou de la subvention pour l'accompagnement post-hébergement.

Il arrive régulièrement que des hébergées demandent que le contact ne soit pas perdu. Étant donné qu'il y a parfois danger de récurrence et que certaines situations nous interpellent davantage, nous sommes heureux de pouvoir répondre à ces appels.

Seule la psychologue continue à suivre les anciennes dames hébergées qui se trouvent dans nos logements de transit.

NOTRE EQUIPE

Notre maison d'accueil emploie 21 personnes travaillant à temps plein (TP), à mi-temps (MT) ou à quart temps (QT).

Ces emplois sont en partie subventionnés par le SPW dans le cadre du Décret du 22 février 2004 relatif à l'accueil et l'hébergement et en partie par le Forem dans le cadre des A.P.E (Aide à la Promotion de l'Emploi).

Sont subventionnés par le SPW (Service Public de Wallonie) - (Décret du 22 février 2004) : la directrice (MT) ; 1 directrice adjointe (1/2T+1/4T+1/5T, fin de contrat le 31 janvier 2024) ; 1 assistante sociale (TP) ; 1 Assistante sociale dans le cadre des violences (TP) ; 1 psychologue (MT) ; 1 éducatrice (TP) ; 4 éducatrices (MT) et 1 éducatrice A2 (1/4 T), 1 éducateur A2 (MT).

Sont subventionnés par le Forem - A.P.E : une personne pour l'entretien technique (TP) ; 1 surveillante de nuit (TP) ; 2 surveillants de nuit (MT) ; 2 surveillantes de jour (MT) ; 2 éducatrices A1 (MT) ; 1 éducatrice A2 (MT) ; 1 comptable (MT) ; 1 rédacteur (MT) et 1 secrétaire de direction (MT).

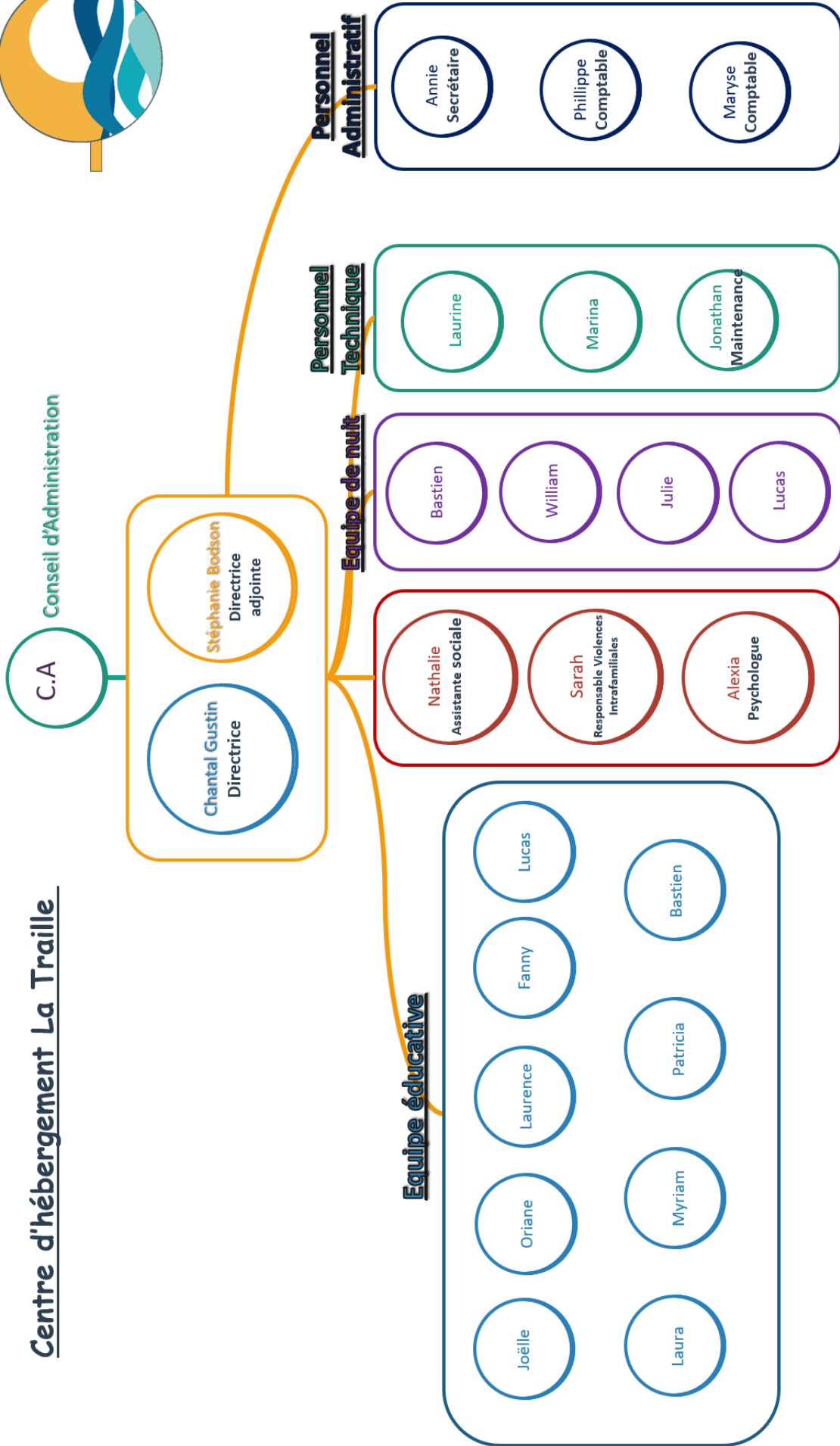
L'ensemble de ces emplois équivaut à 14,5 ETP.

Dans le cadre du projet augmentation de places réservées aux violences intrafamiliales de l'arrêté ministériel du 24 juin 2021 : une criminologue (MT) et une éducatrice A1 (QT).

Nous accordons beaucoup d'importance au travail en réseau et à une prise en charge multidisciplinaire.



Centre d'hébergement La Traille



Centre d'hébergement La Traille

FORMATION CONTINUE

Afin de garantir le meilleur accompagnement possible pour les personnes hébergées, il est primordial de maintenir la formation continue.

Au cours des dernières années, nous avons pu bénéficier de nombreuses formations telles que « *Gestion du stress* », « *Secourisme* », « *Développement d'un accueil adapté pour les victimes de mariages forcés* », « *Accompagnement des enfants dans la gestion émotionnelle* », « *Victimes de violences sexuelles : quels besoins au niveau de l'intervention ?* », « *self-défense* », etc.

En 2022, notre équipe a assisté à plusieurs journées d'études :

- Formation Outil « Dep'Game » via le CLPS (24/04/22)
- Formation B4A via l'IFAPME (11/02/22)
- Module initial « Processus de domination conjugale » Via le Pôle des ressources (13/05/22 et 20/05/22)
- Colloque paroles d'enfants « Et si la raison du plus fort était pas la meilleure » (30/05/22 et 31/05/22)
- Outil « Evra » via le CLPS (14/06/22)
- « Lutter contre le harcèlement entre usagers : prévenir et intervenir » via cocoon (27/09/22 et 29/09/22)
- « Santé mentale : traiter l'anxiété et l'angoisse avec les neurosciences » via CLPS (10/10/22)
- « Intervention auprès des enfants victimes de violences conjugales » Via Pôles des ressources (06/10/22 et 20/10/22)
- Self Défense Krav-Maga (décembre)
- Massage décontractant (décembre)

NOS PARTENAIRES

FINANCIERS

Service Public de Wallonie -- Société Saint-Vincent de Paul --
Inner Wheel LBH -- Fifty-one Club Flémalle -- Rotary Club Flémalle - Les Jardins partagés -
Gorpstiching 2000 .

ALIMENTAIRES

AD Delhaize d'Engis - Banque alimentaire

DE TERRAIN (CONVENTIONS)

Ecole Mathieu - Maison de la Poésie d'Amay - Article 27 - CVFE - Zone de police de
Seraing-Neupré - Maître LOZIAK - Docteur Bourguignon (médecin référent) - Service
d'Aide aux Justiciables de Herstal - CPAS de Flémalle - CPAS d'Amay - Maison d'accueil
« Le Tournesol » - Maison d'accueil « Les Sans Logis Femmes Liège » - Chanmurly -
CPAS de Huy - L'Echalier - Zone de police de Huy - La Maison des Jeunes d'Engis -
CHRH - Zone de police Meuse-Hesbaye - Maison d'accueil « L'Accueil » - Thaïs - Maison
d'accueil « La Maison familiale de Grâce-Hollogne » - Maison maternelle « La Maison
Heureuse » - Trimurti - CHBA - Maison d'accueil « La Maison aux Chênes de Mambré » -
CPAS de Saint-Georges - Pharmacie Leroy Engis

Nous tenons également à remercier les administrations communales, CPAS, mutuelles,
caisses d'allocations familiales, médiateurs, administrateurs, avocats, services de l'ONE,
hôpitaux, services d'aide aux victimes, centres de formation, les écoles d'Engis, centres
culturels, zones de police, services sociaux, ASBL, scouts de Saint-Georges pour leur
confiance et leur collaboration.

Merci aussi à tous nos donateurs privés de 2022.



« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

2022 EN CHIFFRES



463 DEMANDES NON SATISFAITES

61 DAMES HÉBERGÉES 

83 ENFANTS HÉBERGÉS 



1 NOUVELLE PLAINE DE JEUX

73 ATELIERS

33 ANIMATIONS

48 ATELIERS ENFANTS

3 SORTIES COLLECTIVES



**PREMIER ACCUEIL DANS LES
4 NOUVELLES CHAMBRES**



6 ACCUEILS EN URGENCE



38 ENFANTS HÉBERGÉS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE AVAIENT MOINS DE 6 ANS À LEUR ARRIVÉE

NOS PROJETS POUR 2023

- **RENOVATION** de l'ancien bâtiment.
- **POURSUIVRE** les ateliers mis en place au vu des résultats plus que satisfaisants tant au niveau de la fréquentation de ceux-ci que des objectifs atteints.
- **RENCONTRER** plusieurs autres maisons d'accueil en vue d'échanges de pratiques.
- **REDEFINIR** les différents rôles au sein de l'équipe.
- **TRAVAILLER** avec les résidentes la question du gaspillage alimentaire et de la consommation durable/écologique, et améliorer la gestion des énergies et des déchets. Comment pourront-elles gérer leur budget si les achats et la nourriture ne sont pas gérés correctement ?
- **FAVORISER** l'intégration des différentes cultures notamment par l'alimentation, en effet, il y a souvent des sources de conflits au vu de régimes alimentaires particuliers, nourriture halal, pas de porc, végétarisme, ... L'important est de garder une bonne entente au sein de notre maison dans le respect de chacune.
- **PORTER PLUS D'ATTENTION** à étendre l'accueil et l'hébergement des enfants (« garderie » hebdomadaire, ateliers éducatifs, jeux, activités...). Au même titre que la maman, donner une place à l'enfant au sein de notre maison d'accueil.
- **CONTINUER** le développement du projet violences conjugales.
- **TERMINER** les travaux afin de pouvoir offrir un accueil de qualité

